Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1er octobre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	49
Votants :	53
Secrétaire de séance :	Michaël THOMAS

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, Sylvie ISTA, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT , Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Valérie GREGOIRE-EVENNOU, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Pascale NIGEN (MELLAC), Frank CHAPOULIE (MELLAC), Danièle BROCHU (QUIMPERLE)

POUVOIRS :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Frank CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) à partir de 20h00
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Pascal PILLAULT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Karine LE GAD (QUIMPERLE) jusqu'à 18h32

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

DCC2026-162

VIE COURANTE
9- ENFANCE JEUNESSE PARENTALITE

Approbation du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) pour la période 2027-2031, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère (annexe)

Depuis la création du Relais Petite Enfance (RPE), un projet de fonctionnement lie la CAF et Quimperlé Communauté dans la mise en œuvre et le financement du service. Ce document est le fil conducteur de l'action du relais. Il définit les objectifs à poursuivre en fonction de la situation locale de l'accueil des jeunes enfants, ainsi que les modalités d'évaluation des résultats.

Quimperlé Communauté s'engage à réaliser ces objectifs et à mettre à disposition les moyens décrits dans le projet. Le précédent contrat définissait les axes de travail pour la période de janvier 2022 à décembre 2026.

Pour son renouvellement, le Relais Petite Enfance a, dans un premier temps, réalisé un diagnostic de territoire ainsi qu'un bilan des quatre années écoulées ; puis il a défini les perspectives de travail pour la période 2027-2031.

Cette réflexion a été menée en collaboration avec le comité partenarial composé d'élus, de professionnels de l'accueil individuel (assistant.es maternel.les et gardes à domicile), de parents, de responsables d'accueils collectifs, et de responsables de services Enfance municipaux.

L'élaboration de ce nouveau projet a été faite en corrélation avec le travail réalisé pour le Projet Social de Territoire (PST) et la Convention Globale Territoriale (CTG).

Ce projet de fonctionnement a été rédigé pour couvrir la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :
- Valider le nouveau projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) en lien avec la CAF du Finistère pour la période 2027–2031.
- Autoriser le président à signer cette contractualisation avec la CAF du Finistère

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- Valide le nouveau projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) en lien avec la CAF du Finistère pour la période 2027–2031.
- Autorise le président à signer cette contractualisation avec la CAF du Finistère

ADOPTÉ à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE



Relais petite enfance
Informer Accueillir Accompagner

PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : Relais Petite Enfance

Gestionnaire du relais petite enfance : Quimperlé Communauté

Période contractuelle : 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031

Quimperlé Communauté
Kemperle
Kumuniezh

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caisse nationale

Équipement financé par la Cnaf

la sécurité sociale

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

SOMMAIRE

1. LES CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES DU RPE 7

2. LE CONTEXTE TERRITORIAL 8

3. LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ET MOYENS AU SERVICE DU PROJET 15

3.1. LES MOYENS HUMAINS 15
3.2. LE PLANNING ET LES ACTIONS 17
3.3. LES LOCAUX 23
3.4. LE MATÉRIEL 25
3.5. LE PARTENARIAT 26
3.6. LES MOYENS FINANCIERS 28

4. LE RPE PARTICIPE À L'OBSERVATION DES CONDITIONS LOCALES DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 29

4.1. LA POPULATION DE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ 29
4.1.1. LE NOMBRE D'HABITANTS 29
4.1.2. LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE (INSEE 2022) 30
4.1.3. LA POPULATION PAR SEXE (INSEE 2022) 30
4.1.4. LA COMPOSITION DES MÉNAGES (INSEE 2011–2022) 31
4.1.5. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION 31
4.2. LES DONNÉES RELATIVES AUX BESOINS DES FAMILLES 34
4.2.1. LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS (DONNÉES IMAJE) 34
4.2.2. LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS (DONNÉES IMAJE) 34
4.2.3. L'ACTIVITÉ DES FAMILLES (DONNÉES IMAJE) 37
4.2.4. LE NOMBRE D'ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR L'UN DES MODES D'ACCUEIL DU TERRITOIRE (DONNÉES IMAJE) 39
4.2.5. TYPOLOGIE DES DEMANDES D'ACCUEIL DES FAMILLES AYANT CONTACTÉ LE RPE (DONNÉES RPE) 40
4.2.6. LES TEMPS COLLECTIFS SANS ENFANTS À DESTINATION DES FAMILLES : RÉUNION D'INFORMATION « QUEL MODE DE GARDE POUR LES 0-3 ANS ? » 42
4.3. LES DONNÉES RELATIVES À L'OFFRE D'ACCUEIL 44
4.3.1. L'ACCUEIL INDIVIDUEL : LES ASSISTANTS MATERNELS 44
4.3.2. L'ACCUEIL INDIVIDUEL : LA GARDE D'ENFANT À DOMICILE 51
4.3.3. L'ACCUEIL COLLECTIF POUR LES ENFANTS DE – 3 ANS 52
4.3.4. L'ACCUEIL COLLECTIF POUR LES ENFANTS DE + 3 ANS 54
4.3.5. ECOLES MATERNELLES ACCUEILLANT DES ENFANTS ÂGÉS DE 2 À 6 ANS ET GARDERIES PÉRISCOLAIRES 54
4.3.6. LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS 55
4.4. ANALYSE DE L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE D'ACCUEIL ET LA DEMANDE DES FAMILLES 56

5. LA FORMALISATION DU PROJET 58

5.1. LE PROJET RELATIF AU TERRITOIRE (POLITIQUE PETITE ENFANCE ET LIEUX D'INTERVENTION) 58
5.2. L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES 61
5.2.1. THÈME 1 : LE RELAIS INFORME LES FAMILLES SUR L'ENSEMBLE DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU TERRITOIRE 61
5.2.2. THÈME 2 : LE RELAIS ACCOMPAGNE LE RECOURS À UN PROFESSIONNEL DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL 67
5.3. L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS 69

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

5.3.1. THÈME 1 : LE RELAIS OFFRE UN LIEU D'INFORMATION, DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES POUR LES PROFESSIONNELS 69
5.3.2. THÈME 2 : LE RELAIS ACCOMPAGNE LA PROFESSIONNALISATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES.....75
5.3.3. THÈME 3 : LE RELAIS CONTRIBUE À LUTTER CONTRE LA SOUS ACTIVITÉ SUBIE DES ASSISTANTS MATERNELS ET LE MANQUE D'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER.....82

6. ANNEXES.....87

Annexe 1 : Fiche de poste des animateurs de Quimperlé Communauté.....88
Annexe 2 : Données relatives aux permanences téléphoniques.....90
Annexe 3 : Données relatives aux permanences physiques.....91
Annexe 4 : Données relatives aux activités d'éveil.....93
Annexe 5 : La population par commune sur le territoire entre 2014 et 2023 (Données INSEE au 1er janvier 2026).....95
Annexe 6 : Evolution des naissances entre 2021 et 2025 par commune (Données Quimperlé Communauté) 96
Annexe 7 : Nombre d'enfants de 0 à 5 ans par âge et par commune en 2023 *(Données IMAJE)*.....97
Annexe 8 : Support de communication « Quel mode de garde pour les 0-3 ans ? ».....98
Annexe 9 : Nombre d'assistants maternels et nombre de places d'accueil par commune entre 2021 et 2025 98
Annexe 10 : L'agrément des assistants maternels par commune en 2025.....100
Annexe 11 : Le nombre d'arrivées, d'arrêts définitifs et provisoires des assistants maternels par commune en 2025 ...101
Annexe 12 : Cartes de l'offre d'accueil par commune au 31 décembre 2025 102
Annexe 13 : Synthèse de l'offre d'accueil par commune au 31 décembre 2025 104

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Préambule

Le Relais Petite Enfance, anciennement nommé Relais Assistants Maternels, existe sur le territoire de Quimperlé Communauté depuis avril 2003.

Ses missions principales sont définies dans l'article D 214-9 du Code de l'action sociale et des familles, à savoir :

- Informer les parents sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs, et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leur besoin.
- Participer à l'information des candidats au métier d'assistant maternel ;
- Offrir aux assistants maternels et aux professionnels de la garde à domicile un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ;
- Faciliter l'accès à la formation continue ;
- Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir sur le site monenfant.fr

La lettre circulaire n°2021-014 a pour objectif de diffuser le référentiel national des Relais Petite Enfance, document déclinant l'ensemble des missions ainsi que les attendus de la branche famille pour le versement de la prestation de service et le bonus relatif aux 3 missions renforcées (guichet unique ; analyse de la pratique pour les assistants maternels ; promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel). Elle précise également les modalités d'accompagnement des Relais par les CAF.

Depuis la création du Relais, un projet de fonctionnement lie la CAF et Quimperlé Communauté. Ce document est le fil conducteur de l'action de ce RPE. Il définit les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités d'évaluation des résultats, qui sont précisés en fonction de la situation locale de l'accueil des jeunes enfants (diagnostic local). Quimperlé Communauté s'engage à réaliser ces objectifs et à mettre à disposition les moyens décrits dans ce projet.

Le précédent contrat définissait les axes de travail pour la période de janvier 2022 à fin décembre 2026.

Son renouvellement permet au service :

- d'établir un diagnostic du territoire,
- de réaliser le bilan des 5 années écoulées,
- de définir les perspectives de travail pour la période 2027/2031.

Ce projet devra être validé par le conseil d'administration de la CAF pour bénéficier de la prestation de service.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

1. Les caractéristiques administratives du RPE

Nom du relais :	**Relais Petite Enfance**
Adresse :	Maison de l'enfance et des loisirs Lieu-dit Kermec - 29300 TREMEVEN
Numéro(s) de téléphone :	02 98 35 13 56
Adresse email :	rpe@quimperle-co.bzh
Date de création :	Avril 2003

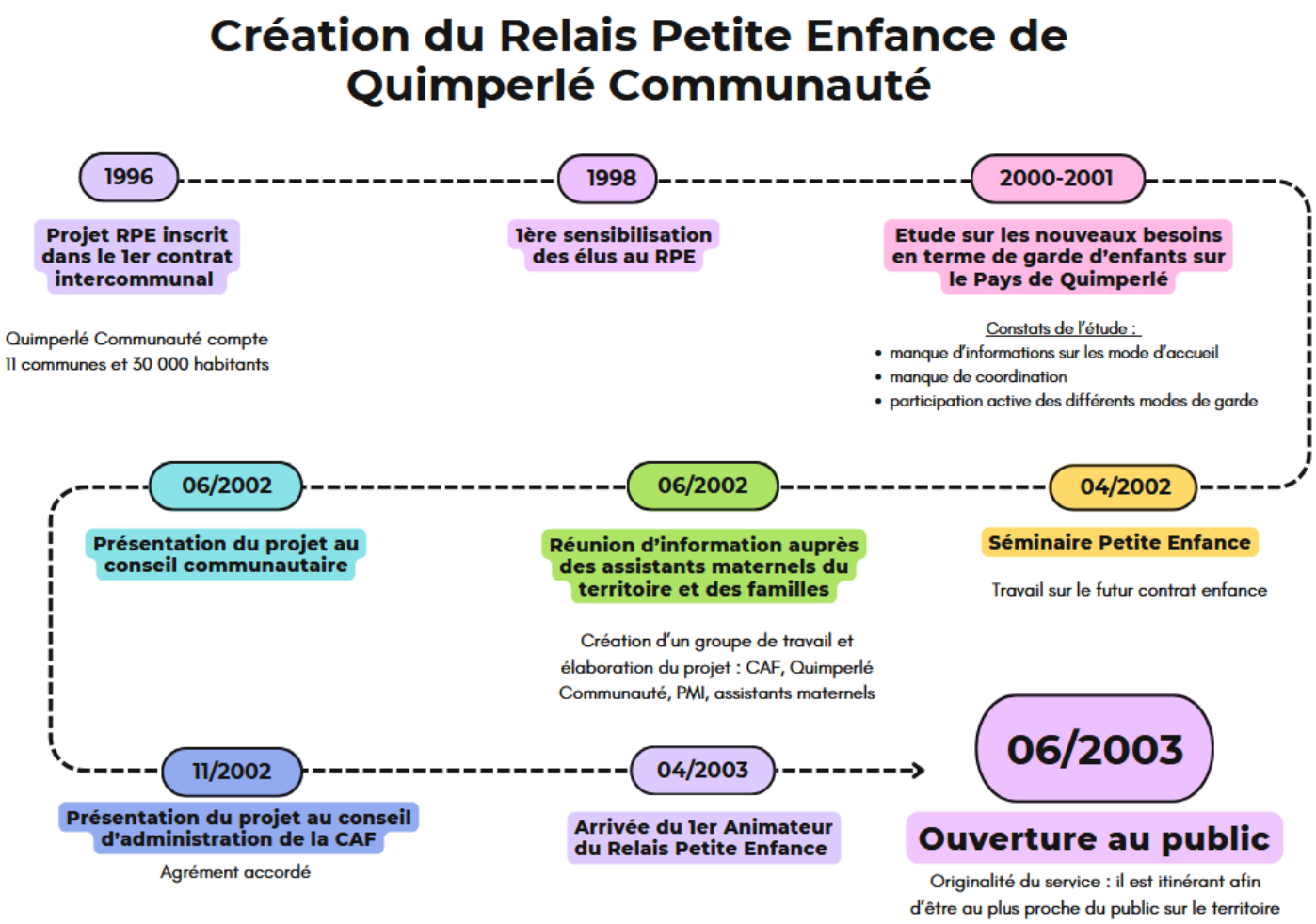
Gestionnaire :	**Quimperlé Communauté**
Nature juridique :	Etablissement Public à Coopération Intercommunale
Nom et qualité du référent :	Christophe LE ROUX - Président
Adresse :	1 rue Andreï Sakharov – CS 20245 29394 QUIMPERLE Cedex
Coordonnées de contact :	02 98 35 09 40 contact@quimperle-co.bzh

Communes couvertes :	**16 communes**		
ARZANO	GUILLIGOMARC'H	MOËLAN-SUR-MER	RIEC-SUR-BÉLON
BANNALEC	LE TRÉVOUX	QUERRIEN	SCAËR
BAYE	LOCUNOLÉ	QUIMPERLÉ	SAINT-THURIEN
CLOHARS-CARNOËT	MELLAC	RÉDÉNÉ	TRÉMÉVEN

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

2. Le contexte territorial

L'histoire du Relais :



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Évolution du RPE

04/2003

Arrivée du 1er Animateur : Vincent GUILLOUARD, Educateur de Jeunes Enfants

Le territoire comptait **182 assistants maternels**

08/2006

Arrivée d'un second animateur : Barbara STEMPF, Educatrice de Jeunes Enfants

Le territoire comptait **220 assistants maternels**

01/2008

Arrivée de Céline DAFNIET, Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Dans le cadre du remplacement du congé maternité de Barbara STEMPF

02/2009

Mutation de Vincent GUILLOUARD au sein d'une autre collectivité

Céline DAFNIET occupe la vacance du poste

2010

Création d'un mi-temps supplémentaire.

Le territoire comptait **302 assistants maternels.** Barbara STEMPF occupe ce poste à mi-temps en complément de son mi-temps en tant que coordinatrice LAEP

02/2011

Arrivée de Caroline KOBYLARZ. Educatrice de Jeunes Enfants sur le poste à temps plein.

04/2012

Transfert du service Petite Enfance (dont le Relais) vers le service Enfance

01/2014

Mutation de Caroline KOBYLARZ au sein d'une autre collectivité

03/2014

Arrivée de Sophie LUSZEZINSKI, Educatrice de Jeunes Enfants

11/2014-03/2015

Arrivée de Gaëlle LE CALLONNEC, Educatrice de Jeunes Enfants

Dans le cadre du remplacement du congé maternité de Céline DAFNIET

04/2015-09/2016

Arrivée de Coline BONIS, Educatrice de Jeunes Enfants

Dans le cadre du remplacement du congé parental de Céline DAFNIET

01/2017

Création d'un 3ème temps plein Recrutement de Coline BONIS

Ce dernier est créé afin de répondre aux besoins des usagers et à la volonté politique d'accompagner les familles du territoire dans leur parentalité.

02/2017

Arrivée d'Eurielle GARO, Educatrice de Jeunes Enfants

Dans le cadre du remplacement de Sophie LUSZEZINKI qui quitte le Relais

01/2020-06/2022

Arrivée de Gildas COUEDEL, Educateur Spécialisé

Dans le cadre du remplacement de la disponibilité de Coline BONIS

11/2022-09/2023

Arrivée de Gildas COUEDEL, Educateur Spécialisé

Dans le cadre du remplacement de la disponibilité de Céline DAFNIET

07/2022

Réintégration de Coline BONIS

Départ de Gildas COUEDEL

01/2021-12/2023

Arrivée de Justine BERTHOU, Educatrice de Jeunes Enfants

Dans le cadre du remplacement d'Eurielle GARO, qui souhaite réduire son temps de travail à mi-temps

10/2023

Réintégration de Céline DAFNIET

Départ de Gildas COUEDEL

01/2024

Réintégration d'Eurielle GARO sur son poste à plein temps

Départ de Justine BERTHOU

01/2025

Mutation d'Eurielle GARO dans une autre collectivité. Recrutement de Justine BERTHOU en février 2025

01/2026

Arrivée d'Anouck THOMAS, Educatrice de Jeunes Enfants

Dans le cadre du remplacement de la disponibilité d'un an de Coline BONIS

Au 31/12/2025, Quimperlé Communauté compte 208 assistants maternels en activité et 3,5 ETP animent le Relais Petite Enfance.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Les grandes lignes de la politique enfance et jeunesse sur le territoire, et son volet petite enfance :

La Communauté d'Agglomération de Quimperlé Communauté dispose de diverses compétences. Au-delà des compétences obligatoires d'une agglomération (aménagement, développement économique, commerce local, tourisme, habitat, gestions des milieux aquatiques, collecte des déchets, eau et assainissement…), elle s'est engagée volontairement au titre de compétences supplémentaires et facultatives, dans la mise en place d'actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- ✓ La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- ✓ L'action sociale d'intérêt communautaire : insertion, prévention, accès aux droits, MFS, Centre Intercommunal d'Action Sociale, santé ;
- ✓ Le développement du sport et de la culture : construction, aménagement, entretien et gestions d'équipements d'intérêt communautaire, promotion du sport et de la culture ;
- ✓ Les communications électroniques : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit ;
- ✓ La formation des élus ;
- ✓ La gestion de la surveillance des zones de baignades sur les plages ;
- ✓ La gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- ✓ La gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- ✓ La petite enfance, l'enfance et la jeunesse : Relais petite enfance, soutien à la parentalité, ALSH, séjours jeunes, SIJ) ;
- ✓ Les personnes âgées et handicapées ;
- ✓ La promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS).

En réponse aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1er janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfants (AO) et contribuent ainsi à la mise en place du service public de la petite enfance. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre d'habitants de leurs territoires.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Ainsi Quimperlé Communauté :

- ✓ Recense les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de service aux familles ainsi que les modes d'accueils disponibles sur leur territoire. Cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique) et à recenser l'offre d'accueil, individuelle (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- ✓ Informe et accompagne les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents. Cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil (publique et privée) des jeunes enfants disponible sur le territoire et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents.

De plus, 4 axes stratégiques ont été définis dans le Projet Social de Territoire et la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2027-2031 dont l'axe 2 « Soutenir les parcours de vie, les solidarités et le pouvoir d'agir des habitants ».

Ainsi, le Relais est inscrit dans deux actions :

- Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance ;
- Soutenir les parcours de l'enfant, des familles et de la parentalité.

<u>Les statuts</u> :

Ils ont été modifiés en juillet 2025.

En termes d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- La construction, la rénovation, l'entretien et la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) communautaires,
- L'organisation de séjours jeunes communautaires hors foyers jeunes,
- La gestion du Service Information Jeunesse (SIJ).

En termes d'actions en faveur de la petite enfance :

- La gestion et l'animation d'un Relais Petite Enfance, et notamment :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

- Recenser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leur famille en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire.
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- Assurer la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des professionnels de l'accueil individuel.

- La coordination d'actions petite enfance communautaires

En termes d'actions en faveur de la parentalité

- La gestion et l'animation d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Le soutien et accompagnement à la parentalité

Du plus jeune âge jusqu'à l'entrée dans la vie adulte, Quimperlé Communauté, par ses compétences et en lien avec l'ensemble de ses partenaires, met tout en œuvre pour contribuer à la réussite, à l'émancipation et à l'épanouissement des jeunes du territoire.

Les modalités d'intégration et de participation du RPE au sein des instances locales de coordination de la politique enfance et jeunesse :

Le RPE est intégré aux groupes de travail de la Convention Territoriale Globale (CTG) et au Projet Social de Territoire (PST) de Quimperlé Communauté. Il peut ainsi se faire connaître et connaître les différents acteurs du territoire. En tant qu'observatoire de la petite enfance du territoire, il y apporte son analyse et ses connaissances quant à l'accueil individuel. La participation à une réflexion commune autour de l'offre et du besoin, lui permet de s'inscrire dans un maillage de territoire et un décloisonnement des structures d'accueil du jeune enfant.

Les modalités d'intégration et de participation du RPE au sein des instances départementales :

Le relais ne participe à aucune instance départementale.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

L'organisation territoriale de l'information des familles sur les modes d'accueil :

Le RPE fait partie des lieux d'information aux familles, tout comme les mairies et les différents multi-accueils. Selon la demande exprimée par les familles et la possibilité d'accueil, le RPE et les multi-accueils les orientent vers le service le plus adapté.

Existence et modalités d'organisation d'une instance partenariale de suivi concernant le projet de fonctionnement du RPE :

En 2022, année du renouvellement, le RPE a opté pour la mise en place d'un comité partenarial composé d'élus, de professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, associations, entreprises de garde à domicile), de parents, de techniciens CAF, de puéricultrices PMI, de responsables multi-accueils et des services enfances des communes.
Afin de rendre les réunions plus dynamiques et au vu de la mixité des statuts des membres invités, l'équipe du RPE a réfléchi à des modalités de travail différentes. Les objectifs étant de :

- permettre aux personnes de se connaître en incitant la mixité des statuts par des groupes,
- rendre la réflexion dynamique à partir de supports ludiques,
- favoriser la prise de parole dans un espace de convivialité.

Le service a pérennisé ce comité pour le suivi du projet de fonctionnement 2022-2026 en proposant un bilan intermédiaire en juin 2024. Cette rencontre a permis de faire un bilan des 2 premières années, d'aborder les actions qui n'avaient pas encore été réalisées et de définir les actions à prioriser d'ici la fin du projet. En 2026, un autre temps de bilan a été proposé pour définir les axes de travail du futur projet pour la période 2027-2031.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le RPE avec les autres équipements de son territoire :

Au cœur d'une politique familiale menée par Quimperlé Communauté, le RPE est un partenaire incontournable de la petite enfance sur le territoire. Source d'informations, ses partenaires (mairies, structures collectives, associations…) n'hésitent pas à le contacter en cas de nécessité. Au vu de la conjoncture sociale et professionnelle, il s'est ouvert à d'autres structures notamment en lien avec l'emploi, l'accueil d'enfants en situation de handicap, le domaine social (Abri côtier, Ty pouce…). Le relais

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

s'est également rapproché des écoles et centres de formation petite enfance pour faire connaître le service et valoriser les métiers de la petite enfance.

Il cherche également à se faire connaitre auprès des structures pouvant être en lien avec les familles (sage-femmes, cabinets médicaux…).

Il s'appuie sur les ressources culturelles, le patrimoine naturel et historique du territoire, dans le cadre des activités proposées.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

3. Le fonctionnement du Relais et moyens au service du projet

3.1. Les moyens humains[1]

Les animateurs du relais					
Nom-prénom	***Barbara STEMPF***	***Céline DAFNIET***	***Coline BONIS***	***Anouck THOMAS***	***Justine BERTHOU***
Date d'embauche	16 août 2006	1er janvier 2008	13 avril 2015	5 janvier 2026	6 février 2025
Formation initiale (diplômes)	DE éducateur de jeunes enfants	DE éducateur de jeunes enfants	DE éducateur de jeunes enfants	DE éducateur de jeunes enfants	DE éducateur de Jeunes Enfants
Expérience professionnelle antérieure	1997-2001 : Garde d'enfants à domicile 2001-2003 : DE EJE 2003-2005 : EJE en foyer de l'enfance 2005-2006 : EJE en multi-accueil et RPE 2006-2011 : EJE en RPE 2011 : EJE en RPE et coordination Laep	2000/05 : Garde d'enfants à domicile, professeur de biotechnologie 2006/07 : Formatrice (3 mois), Chargé d'accueil Jeunes Enfants (5 mois ½), animatrice en halte garderie et animatrice RPE (7 mois ½) 2008 : EJE en RPE	2010-2014 : Animatrice BAFA 2011-2014 : DE EJE 2014-2015 : EJE en structure polyhandicap 2015-2018 : EJE en RPE	2005-2009 Animatrice BAFA et séjours vacances 2010-2013 Gouvernante à l'étranger 2014-2022 Animatrice et EJE en micro-crèches et multi-accueil 2022-2026 EJE en RPE	2009-2011 : Animatrice BAFA et ATSEM 2012-2018 : Auxiliaire de puériculture et adjointe de direction en multi-accueil privé 2018-2020 : EJE et adjointe de direction en multi-accueil privé 2021-2023: EJE en RPE, formatrice VAE, accueillante LAEP 2024: Chargée de développement pour une association de garde d'enfants à domicile 2025: EJE en RPE
Statut	Fonctionnaire territorial	Fonctionnaire territorial	Fonctionnaire territorial En disponibilité depuis le 01/01/2026	Contractuel en remplacement de Coline BONIS	Fonctionnaire territorial

[1] *Annexe 1 : Fiche de poste des animateurs de Quimperlé Communauté*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Durée de travail hebdomadaire (en heures et ETP)[2]	17h50 0,5 ETP	35h 1 ETP	35h 1 ETP	35h 1 ETP	1 ETP

Autres personnels affectés au fonctionnement du RPE (à compléter pour chaque agent)			
Nom-prénom	***Corinne LE COAT***	***Maguylène LE GOC***	
Fonction	Assistante du service	Directrice enfance jeunesse parentalité	
Temps de travail affecté au Relais	8h/sem – 0,25 ETP	0,10 ETP	

[2]La valeur équivalent temps plein (ETP) est déterminée en fonction du statut ou de la convention collective applicable au salarié.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

3.2. Le planning et les actions

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du RPE sur la durée du projet

Des modifications par rapport au planning hebdomadaire prévisionnel noté dans le projet de fonctionnement sont-elles intervenues ? **Non**

Organisation hebdomadaire du RPE												
		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
		Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Semaine A	Barbara		3h	4h							2h
	Céline	4h		3h				3h		3h	
	Coline/Anouck	3h					3h	4h		3h	
	Justine		3h		3h	3h			3h	4h	
	Corinne*	25% de son temps pour le RPE									
Semaine B	Barbara		3h								3h
	Céline	3h			3h		3h	4h		4h	2h
	Coline/Anouck		3h	4h		3h		4h	3h	3h	
	Justine	4h		3h				3h		3h	
	Corinne*	25% de son temps pour le RPE									

**Corinne LE COAT assure l'accueil téléphonique et physique du public à la maison de l'enfance et des loisirs de Tréméven. Elle assure également un travail administratif pour le RPE (courriers, transmission de liste des assistants maternels et de livrets d'accueil, relecture de documents, ...).*

Depuis le 1er mars 2020, les réunions d'équipe sont organisées les mardis après-midi.

Animation	Permanence physique	Permanence téléphonique	Temps administratif	Temps réunion

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Répartition des différentes activités professionnelles en heures (par semaine)

ACTIVITES	Détail en 2025	Nbr d'heures à l'année	Nombre d'heures moyen /sem	Soit en %
Accueil physique	14 permanences à Moëlan s/Mer (3h) 51 permanences à Tréméven (4h) 48 permanences à Quimperlé (3h) 14 permanences à Scaër (3h) 14 permanences à Bannalec (3h)	474	9,12	8 %
Accueil téléphonique	245 matinées (3h) 197 après-midis (3h) 49 après-midis (2h)	1 424	27,38	25 %
Temps collectifs et animations	152 matinées	299	8,31	8 %
Réunions, temps d'échanges ouvert au public	1 conférence sur l'alimentation (2h) 1 Comité Partenarial (2h) 4*1h visio en direction des pros (4h)	8	0,22	0 %
Partenariat // Réunion	34 réunions d'équipe ARPE* 4 réunions de service 1 réunion Réseau RPE 29 +divers : Groupe de travail ARPE, rencontres PMI, assmatcopaq…	630	12,12	11 %
Travail administratif	39h/sem * 40,2 sem (-RTT, feriés et CP) *3,5 ARPE = 5 487,25 - les autres activités	2650	45,25	47 %

**ARPE => Animateur du Relais Petite Enfance*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Les permanences :

- Permanences téléphoniques / traitement des courriels[3]

Le relais conserve l'organisation instaurée :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	9h30 – 12h30	9h30 – 12h30	9h30 – 12h30	9h30 – 12h30	9h30 – 12h30
APRES-MIDI	14h00 – 17h00	14h00 – 17h00	14h00 – 17h00	14h00 – 17h00	14h00 – 16h00

Le relais propose le créneau horaire jusqu'à 12h30 afin de laisser la possibilité aux familles et aux professionnels de joindre le service sur la pause méridienne.

- Permanences physiques[4]

Le relais propose 2 permanences physiques hebdomadaires ainsi que 3 autres lieux en itinérance. Cette organisation est maintenue. Il conserve le créneau 18h/19h afin de permettre aux familles une meilleure accessibilité en dehors de leurs horaires de travail.

Lieux de permanences	Organisation	Les horaires
Quimperlé (Siège Quimperlé Communauté)	Tous les mardis après-midi Sur rendez-vous	15h - 19h
Tréméven (Maison de l'enfance et des loisirs)	Tous les vendredis matin Sur rendez-vous	9h30 - 12h30
Moëlan-sur-Mer (Alsh les petites salles)	Uniquement sur rendez-vous*	14h00 - 17h00
Scaër (Alsh)	Uniquement sur rendez-vous*	14h00 - 17h00
Bannalec (Maison de l'enfance)	Uniquement sur rendez-vous*	14h00 - 17h00
*Les plages de permanences seront déterminées en fonction de la date de l'animation qui aura lieu le matin sur la commune.		

Les locaux appartiennent à Quimperlé Communauté. Il est possible d'assurer un accueil de qualité en ayant un bureau de permanence disponible, accessible avec une poussette et incluant un espace jeux pour les enfants. Les animatrices.teurs peuvent aussi recevoir toute personne se présentant avec ou sans RDV, à la maison de l'enfance et des loisirs.

[3] *Annexe 2 : Données relatives aux permanences téléphoniques*
[4] *Annexe 3 : Données relatives aux permanences physiques*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

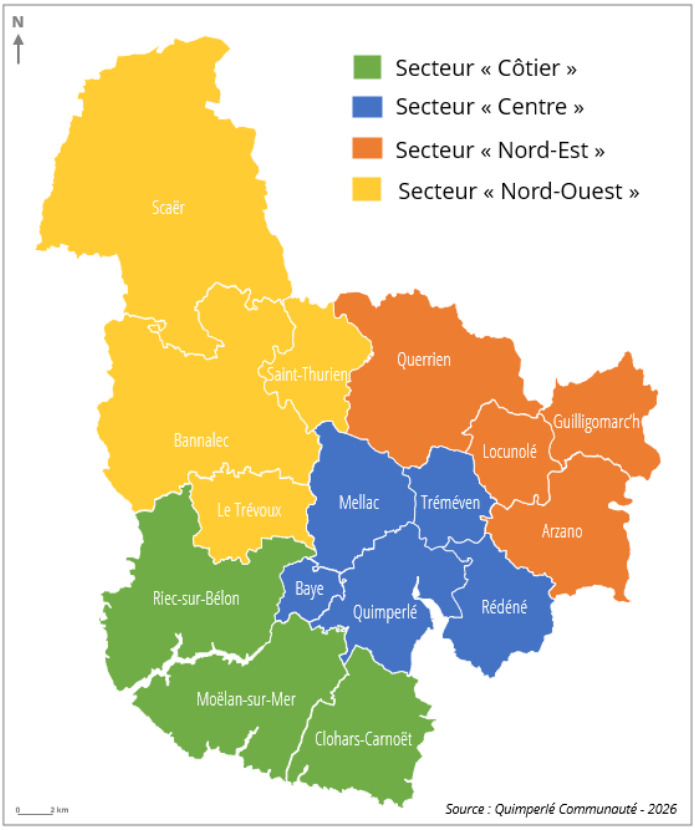
Les activités d'éveil[5] :

Un découpage en 4 secteurs a été définis pour permettre une répartition des activités sur le Territoire avec :

- des lieux d'animations réguliers ;
- des lieux d'animations ponctuels, à hauteur d'environ 5 interventions par an, pour conserver une proximité avec les assistants maternels, ainsi qu'avec les partenaires (structures collectives).
- des lieux d'animations annuels.

L'objectif est d'intervenir au moins 1 fois/an sur l'ensemble des communes de Quimperlé Communauté.

SECTEURS DE QUIMPERLE COMMUNAUTE DEFINIS PAR LE RPE POUR LE PROJET 2027 - 2031



4 secteurs	Communes	Lieux d'animation réguliers	Organisation*
Côtier	Clohars Carnoët, Moëlan-sur-Mer et Riec-sur-Bélon	Moëlan-sur-Mer (ALSH les petites salles)	2 matinées par mois (lundi, mardi ou vendredi)
Centre	Baye, Mellac, Quimperlé, Tréméven et Rédéné	Tréméven (ALSH Kermec)	1 à 2 fois par semaine (lundi, mardi ou vendredi)
		Quimperlé	2 matinées par mois (lundi ou vendredi)
		Rédéné (salle de judo)	2 matinées par mois (jeudi)
Nord-Est	Arzano, Locunolé Querrien et Guilligomarc'h	Arzano	1 matinée par mois (jeudi)
Nord-Ouest	Bannalec, Le Trévoux, Saint-Thurien et Scaër	Scaër (ALSH)	1 matinée par mois (jeudi)
		Bannalec (Maison de l'enfance)	3 matinées par mois (lundi, mardi ou jeudi)
**Le Relais est susceptible d'adapter cette organisation en fonction de la fréquentation. Ainsi il pourra être amené à moduler le nombre de matinées proposées par mois, par 15aine.*			

[5] *Annexe 4 : Données relatives aux activités d'éveil*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Les assistants maternels et les enfants y sont accueillis de 9h30 à 11h30. La matinée est divisée en 2 créneaux d'une heure. Une inscription préalable a été mise en place pour favoriser une meilleure organisation. Depuis mars 2025, cette inscription est possible via le portail famille, du lundi au jeudi pour la semaine suivante. Il est demandé aux assistants maternels de se limiter à 1 inscription par semaine afin de permettre au maximum de professionnels d'accéder, au minimum à 1 animation par mois.

Le Relais propose également des matinées ne suscitant pas d'inscriptions préalables avec une arrivée possible à la convenance des assistants maternels, entre 9h30 et 11h30.

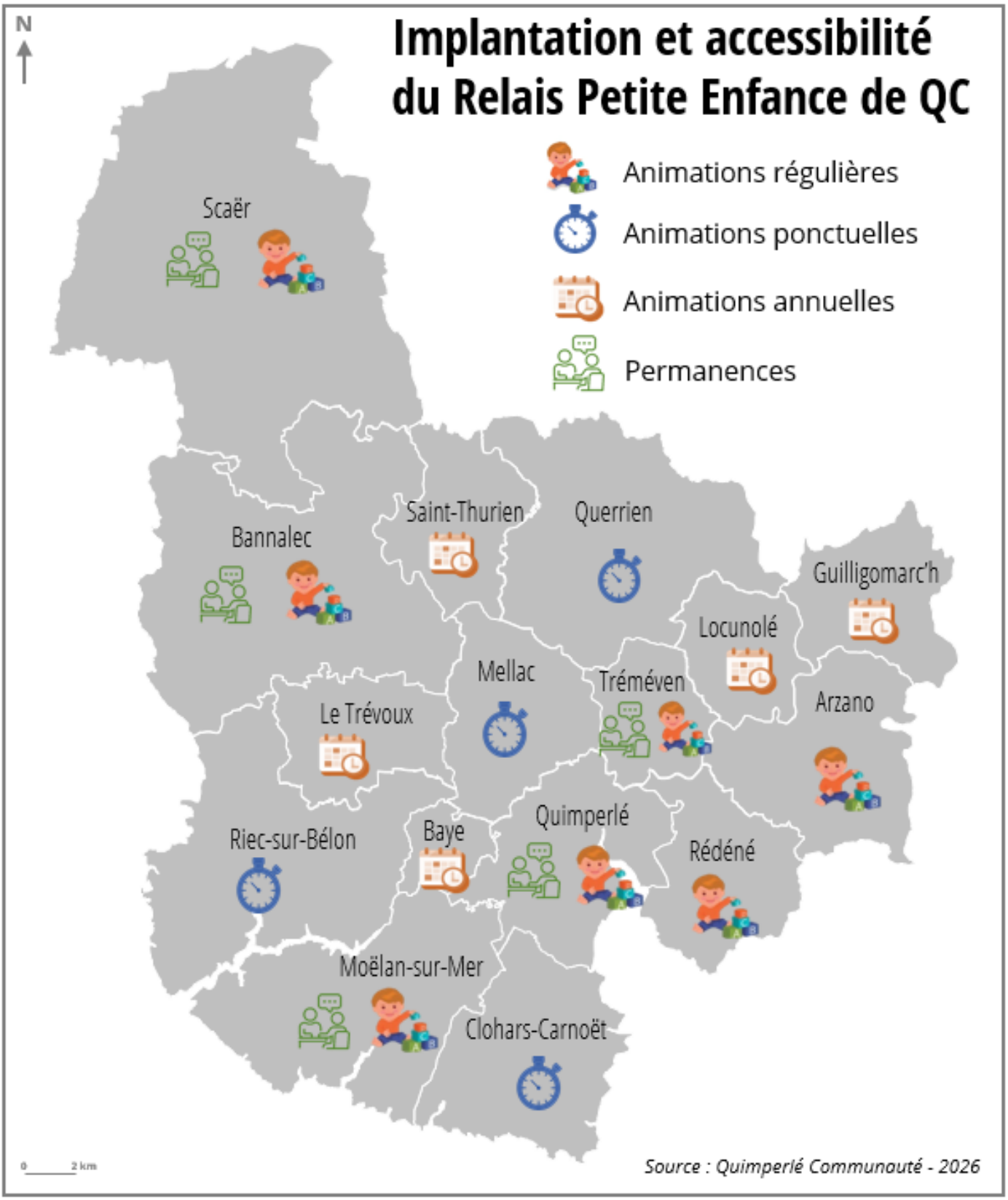
Cette proposition a pour but :

- d'accueillir un plus grand nombre de professionnels, notamment ceux pour qui la démarche d'inscription est contraignante.
- de respecter le rythme de l'enfant.

Lors de ces matinées, l'accueil est assuré par 2 animateurs RPE ce qui permet d'être sûr de la co-animation pour favoriser l'observation.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Localisation des permanences physiques et des activités d'éveil



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

3.3. Les locaux

Toutes les activités du RPE se dérouleront-elles sur un même site ? Non

Configuration des locaux principaux		
Le relais…	**OUI**	**NON**
… dispose d'un local spécifique	x	
… est intégré à un autre équipement Si oui, précisez lequel : Maison de l'enfance	x	
… a une signalétique		x
… dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	x	
… dispose d'un espace réservé aux animations collectives	x	
… dispose d'une salle de réunion	x	
… dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	x	
… autre : décrire *(tout autre espace dédié au relais, par exemple : espace snoezelen, potager…)*		x

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites ? Oui

Les autres lieux d'intervention du RPE le cas échéant			
COMMUNE	**Adresse du lieu d'intervention**	**Lieu de permanences**	**Lieu d'animations collectives**
Arzano	Salle Socio-culturelle Louis Yhuel- Rue de Keralvé		x
Bannalec	Maison de l'enfance - 46 rue du Trévoux	x	x
Baye	Salle polyvalente – 180 rue Jean Marie Carer		x
Clohars-Carnoët	Espace musique et danse -1 place de la liberté d'expression		x
Le Trévoux	Salle polyvalente - 2 rue des sports		x
Locunolé	Salle polyvalente - au bourg		x

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Moëlan-sur-Mer	Alsh - Cité Porz Moëlan OU Centre culturel L'Ellipse, rue de Pont Ar Laër	x	x
Querrien	Salle multifonction - Rue de Quimperlé OU Foyer Rémi Derrien (salle rouge)		x
Quimperlé	Siège Quimperlé Communauté - 1 rue Andreï Sakharov	x	
Quimperlé	Salle Les Cordiers, 12 boulevard de la gare		x
Mellac	Aucune salle adaptée		
Rédéné	Salle Jean Louis Rolland - Résidence de Kerloret OU Salle de judo Le Scave - rue du stade,		x
Riec-sur-Belon	Salle polyvalente - Rue des vieux chênes OU Salle des fêtes "la N°3" - 3 Rue du presbytère		x
Scaër	Alsh - 16 rue Yves Yannes	x	x
St Thurien	Salle des associations - 11 rue de Querrien		x
Guilligomarc'h	Aucune salle adaptée		
Tréméven	Maison de l'enfance et des loisirs - Lieu dit Kermec OU Salle polyvalente - Espace Louis Le Lann - rue George Brassens,	x	x x

Au-delà de ces lieux d'animations, le Relais investi des espaces extérieurs et d'autres structures (médiathèques, fermes, chapelles, etc.) sur l'ensemble des communes de Quimperlé Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

3.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de …	**Oui**	**Non**
Téléphone fixe	x	
Téléphone portable pour chaque animateur.trice	x	
Répondeur	x	
Photocopieur	x	
Ordinateur portable pour chaque animateur.trice	x	
Imprimante	x	
Logiciel de gestion : Domino	x	
Accès Internet	x	
Adresse électronique RPE (courriel)	x	
Matériel pédagogique et d'animation (jeux, etc)	x	
Documentation spécifique : revues, livres	x	
Véhicule	x	

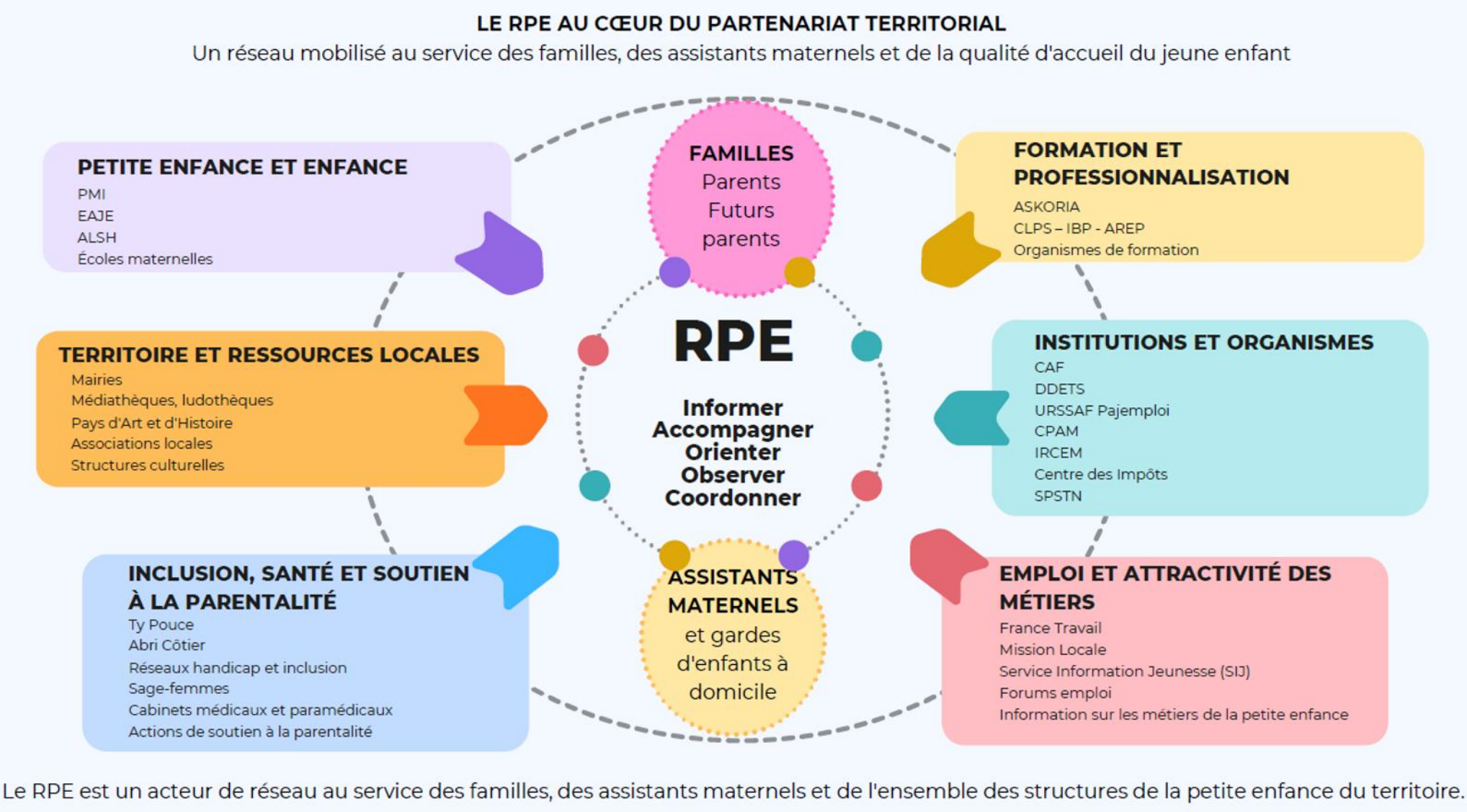
Décrire les évolutions prévues en termes d'acquisition de matériel et indiquer les échéances prévisionnelles : Aucune

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

3.5. Le partenariat

Partenaires	Sujets
EAJE	La demande/le besoin des familles La mise en place d'animations en commun La mise en place des réunions d'information
ALSH	La mise en place d'animations en commun
Puéricultrices PMI	Des questions relatives à l'agrément ou à l'accueil d'un enfant chez un assistant maternel Des échanges réguliers sur des situations complexes ou alarmantes
Service Information Jeunesse	L'organisation d'une journée sensibilisation pour les baby-sitters
France travail et Mission locale	La mise en place de temps d'échanges et de présentation des services La participation aux forums
Ecole Askoria Lorient, CLPS, AREP, IBP	Des temps de rencontres avec les futurs professionnels du secteur social pour présenter le service et les métiers de la petite enfance
URSSAF PAJEMPLOI	Toutes questions relatives à la déclaration du salarié
DDETS Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités	Toutes questions juridiques dépassant le 1er niveau
CAF Caisse d'Allocations Familiales	Toutes questions liées au versement des prestations
CAF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale)	Toutes situations demandant l'analyse de la situation financière familiale par rapport à un mode d'accueil
IRCEM Le groupe de protection sociale des emplois de la famille	Toutes questions sur la retraite, l'arrêt maladie de plus de 8 jours et le CPF
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Toutes questions liées à un arrêt maladie
SPSTN Service de de Prévention de Santé au Travail National	Toutes questions liées à la médecine du travail
Centre des Impôts	Toutes questions liées à la déclaration d'impôts

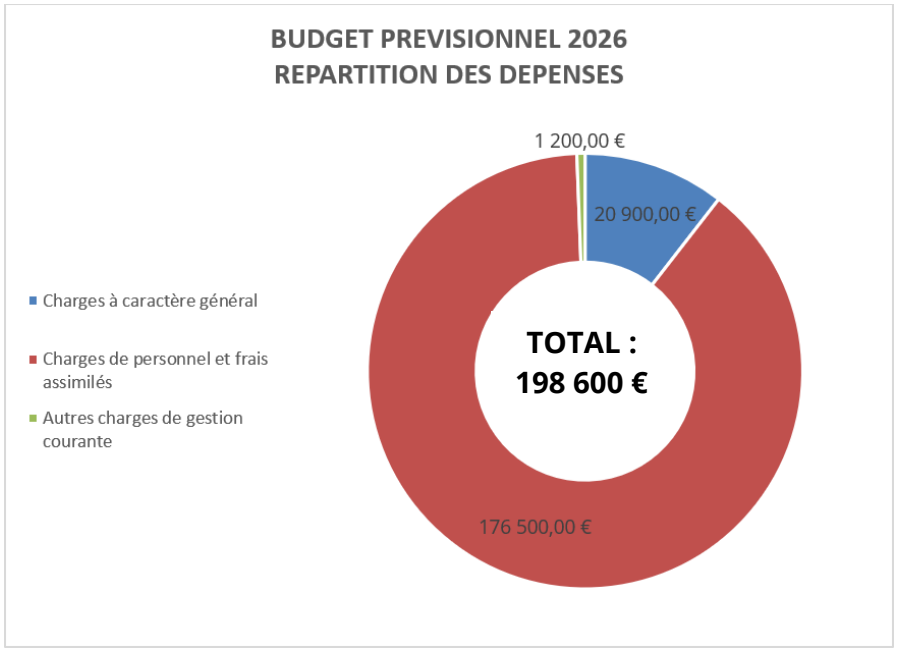
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

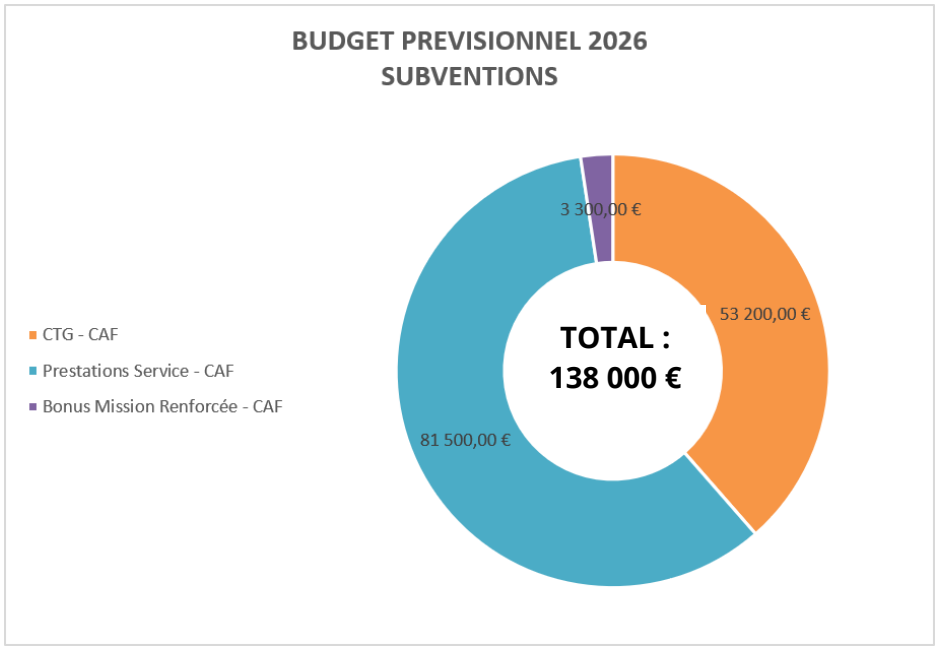


Le RPE est un acteur de réseau au service des familles, des assistants maternels et de l'ensemble des structures de la petite enfance du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

3.6. Les moyens financiers





Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

4. Le RPE participe à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant

4.1. La population de Quimperlé Communauté[6]

4.1.1. Le nombre d'habitants

La population de **Quimperlé Communauté** s'élève à **57 141 habitants en 2023** (données INSEE 2026).

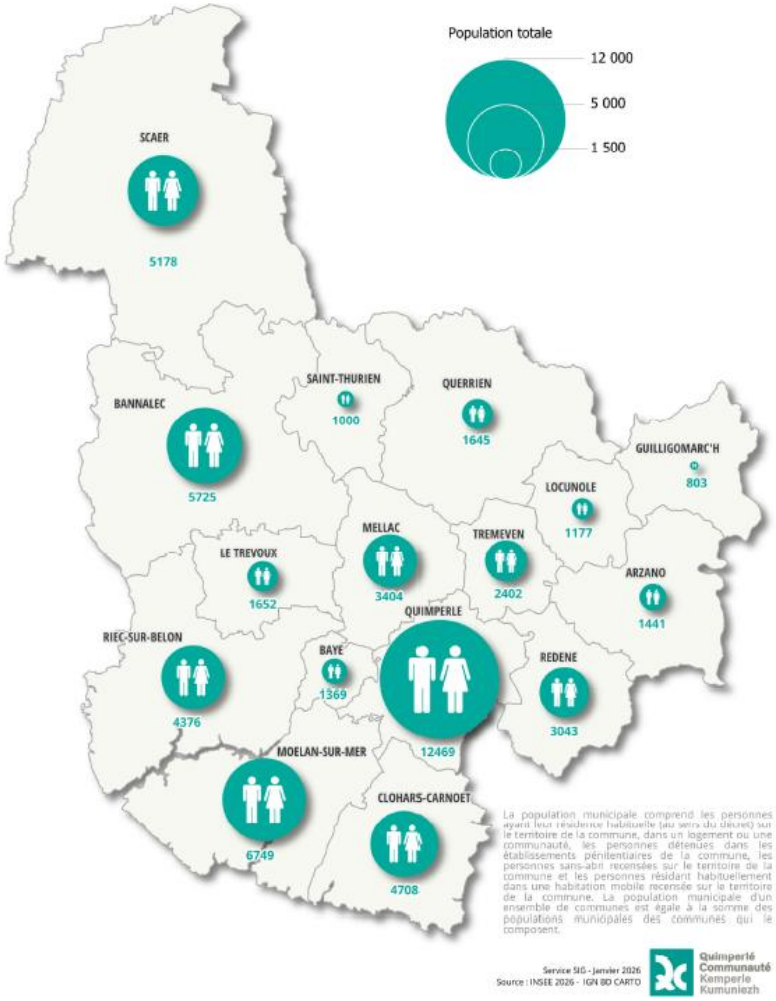
Elle a connu une **augmentation modérée entre 2019 et 2025**, passant d'environ **56 000 à 58 500 habitants**, soit une hausse estimée entre **+4 % et +5 %**.

Cette évolution s'explique principalement par un **solde migratoire positif**, traduisant l'**attractivité résidentielle du territoire**.

La croissance démographique reste toutefois **variable selon les communes**. Elle est **plus marquée dans les communes telles que Quimperlé et sa couronne péri-urbaine**, ainsi que dans les **communes du littoral.**

À l'inverse, les **communes plus rurales et éloignées des axes structurants** connaissent une évolution démographique plus stable, voire un léger recul.

Population municipale 2023 des communes de Quimperlé Communauté

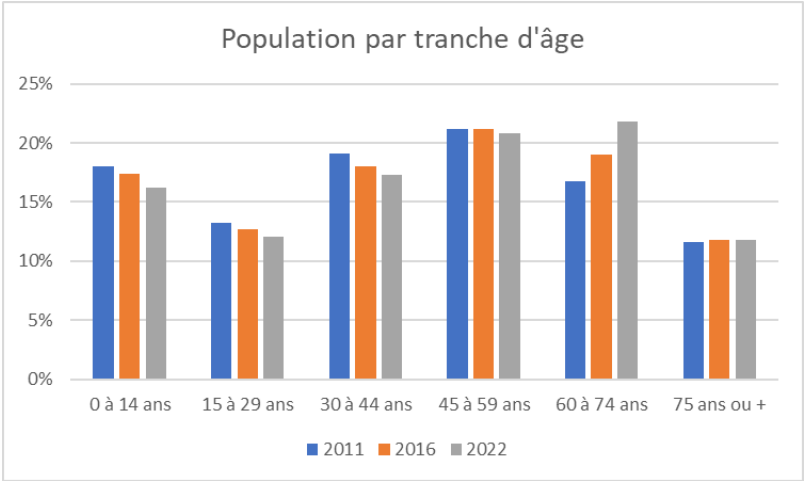


[6] *Annexe 5 : La population par commune sur le territoire entre 2014 et 2023 (Données INSEE au 1er janvier 2026)*

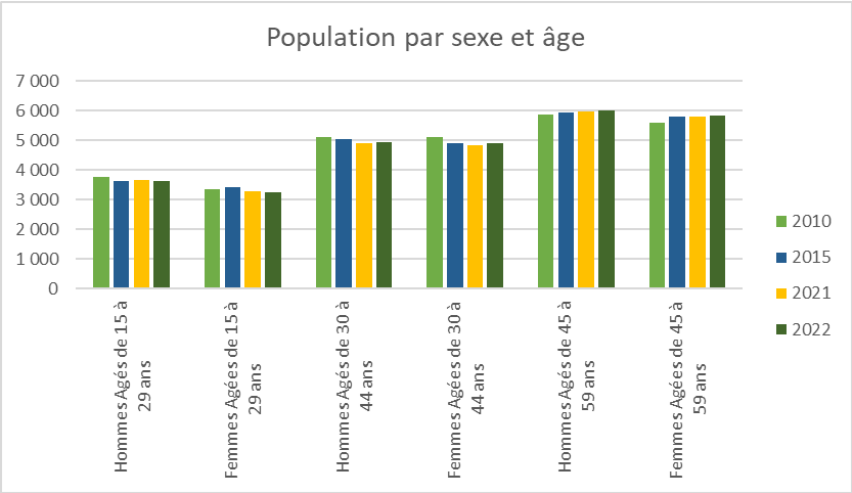
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

4.1.2. La population par tranche d'âge (INSEE 2022)

La structure par âge de la population met en évidence un **vieillissement de cette dernière**. La part des jeunes diminue tant chez les **0–14 ans** (**de 17,8 % en 2011 à 16,1 % en 2022**) que chez les **15–29 ans** (**de 13,2 % à 12,1 %**), tout comme celle des **30–44 ans** (**de 19,0 % à 17,2 %**).
À l'inverse, la population plus âgée progresse fortement, en particulier les **60–74 ans**, dont la part augmente de **16,7 % en 2011 à 21,8 % en 2022**, tandis que les **75 ans et plus** connaissent une légère hausse (**de 11,5 % à 11,9 %**).



4.1.3. La population par sexe (INSEE 2022)

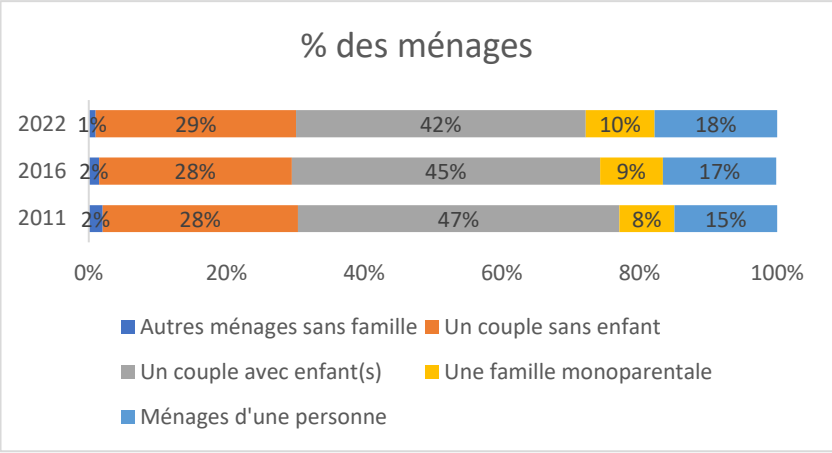


La structure par sexe et par âge de la population met en évidence un nombre de femmes âgées de 15 à 29 ans et âgées de 45 à 59 ans inférieure au nombre d'homme. Le nombre d'homme et de femme âgés de 30 à 44 ans sont équivalent.
On observe également que le nombre de femmes âgées de 15 à 29 ans et de 30 à 44 ans tend à diminuer. Le nombre de femmes âgées de 45 à 59 ans tend à se stabiliser.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Selon une étude de l'INSEE[7], en France, les femmes accouchent à 31,0 ans en moyenne en 2023, soit 0,8 an de plus qu'en 2013. Les femmes ont leur premier enfant à 29,1 ans en moyenne, soit 5,1 ans plus tard qu'en 1974. Ce report de l'âge à la première maternité décale logiquement l'âge aux maternités suivantes.

4.1.4. La composition des ménages (INSEE 2011–2022)



La structure des ménages évolue vers une **augmentation des formes familiales plus petites.**

La part des ménages d'une personne progresse fortement (+4,2 points entre 2011 et 2022), tandis que les couples avec enfant(s) reculent (–1,8 point).

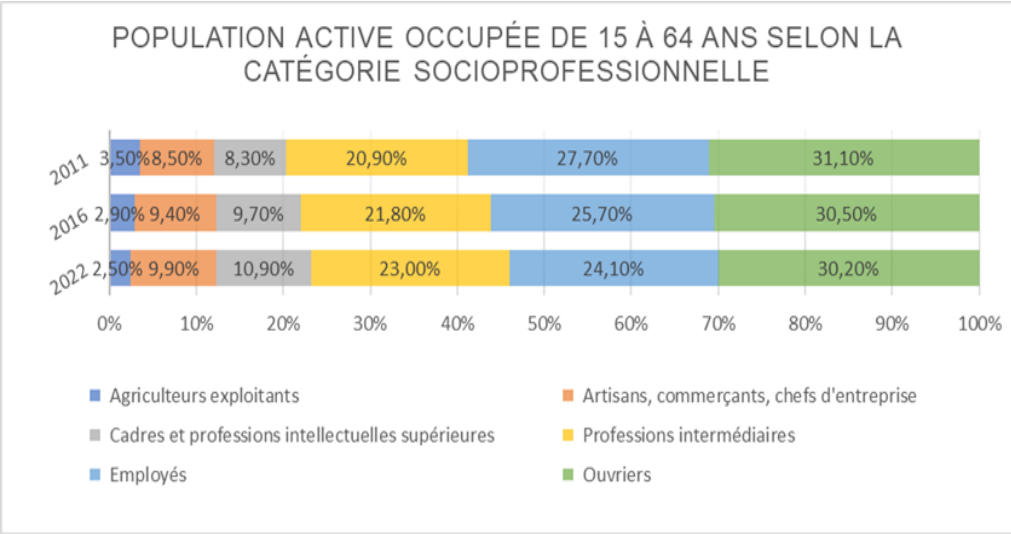
Dans le même temps, la **hausse des familles monoparentales** (de 7,0 % à 8,3 %) confirme une diversification des configurations familiales.

4.1.5. Les caractéristiques socio-économiques de la population

- Répartition des actifs occupés de 15-64 ans selon leur profession et catégories socio-professionnelles (INSEE 2011–2022) :

[7] *Etude INSEE parue le 16/07/2025 : https://www.insee.fr/fr/statistiques*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE



La population active occupée évolue progressivement vers **un niveau de qualification plus élevé.**

Si les ouvriers demeurent majoritaires (30,2 % en 2022), leur part diminue, tout comme celle des employés (de 27,7 % en 2011 à 24,1 % en 2022) et des agriculteurs exploitants (de 3,5 % en 2011 à 2,5 % en 2022).

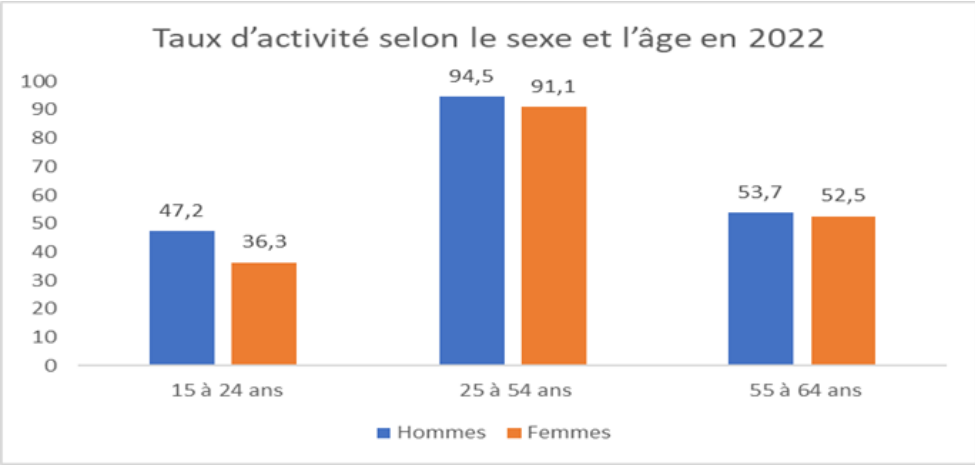
À l'inverse, la hausse des professions intermédiaires (de 20,9 % en 2011 à 23,0 % en 2022) et des cadres (de 8,3 % en 2011 à 10,9 % en 2022) traduit **une élévation du niveau de qualification et une transformation lente mais continue du tissu socio-professionnel.**

- Taux d'activité selon le sexe et l'âge (INSEE 2022) :

En 2022, le taux d'activité varie fortement selon l'âge et le sexe.

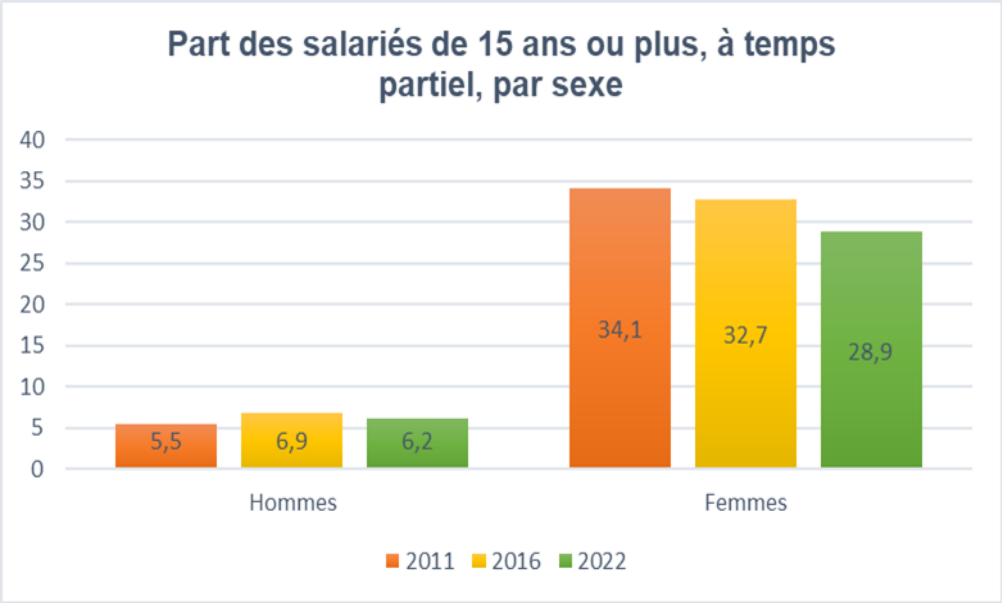
Il est le plus faible chez les 15–24 ans, avec 47,2 % des hommes en activité contre 36,3 % des femmes.

Il atteint son niveau **le plus élevé chez les 25–54 ans**, avec des taux très élevés pour les deux sexes (94,5 % des hommes et 91,1 % des femmes), bien que les hommes restent légèrement plus actifs. Enfin, chez les 55–64 ans, le taux d'activité diminue, mais demeure relativement élevé, avec 53,7 % des hommes et 52,5 % des femmes, traduisant un rapprochement des comportements d'activité en fin de carrière.



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

- Temps partiel (INSEE 2022) :



La part des salariés à temps partiel demeure très différenciée selon le sexe.

Chez les hommes, elle reste faible et relativement stable, passant de 5,5 % en 2011 à 6,2 % en 2022, après un léger pic à 6,9 % en 2016.

À l'inverse, **le temps partiel concerne une part beaucoup plus importante des femmes, même s'il recule sur la période**, passant de 34,1 % en 2011 à 28,9 % en 2022, après 32,7 % en 2016.

Ces écarts persistants traduisent une forte différenciation des conditions d'emploi entre les femmes et les hommes, malgré une diminution progressive du recours au temps partiel féminin.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

4.2. Les données relatives aux besoins des familles

4.2.1. Les familles avec enfants de moins de 6 ans (Données IMAJE)

Données	2021	2022	2023	2024	2025
Familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans	1311	1329	1299	1198	*NR*
Part des familles monoparentales CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans	9,7%	9,9%	10,2%	10,0%	*NR*

Constats :

Le nombre de familles avec des enfants de moins de 3 ans est en diminution. La part de familles monoparentales est stable.

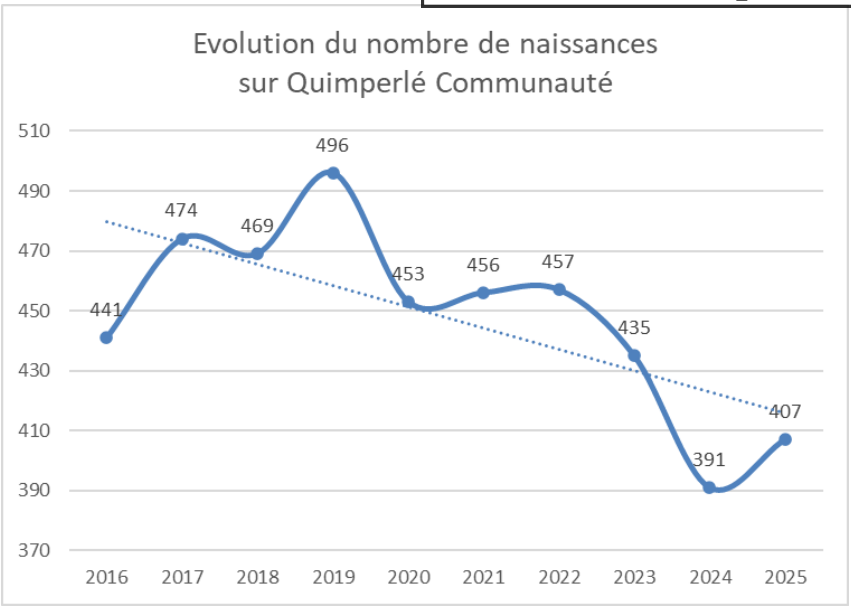
4.2.2. Le nombre d'enfants de moins de 6 ans (Données IMAJE)

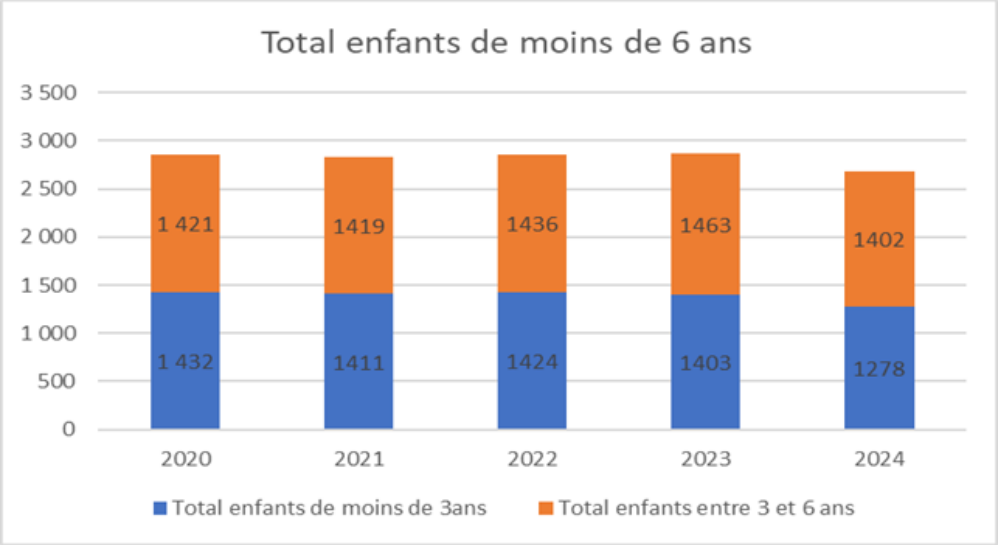
Données	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de naissances *(source RPE)*[8]	**456**	**457**	**435**	**391**	**407**
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	**1411**	**1424**	**1403**	**1278**	*ND*
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans[9]	1419	1436	1451	1402	*ND*
Nombre d'enfants de moins de 6 ans	2830	2860	2844	2680	*ND*
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent	937	942	944	835	*ND*

[8] *Annexe 6 : Evolution des naissances entre 2021 et 2025 par commune (Données Quimperlé Communauté)*
[9] *Annexe 7 : Nombre d'enfants de 0 à 5 ans par âge et par commune en 2023 (Données IMAJE)*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Le nombre de naissances à **Quimperlé Communauté** diminue globalement sur la période **2015–2025**, passant de **556 naissances en 2015** à **407 en 2025**, malgré quelques fluctuations intermédiaires. Après un léger rebond jusqu'en **2019 (496)**, la baisse s'accentue à partir de **2020**, avec un point bas atteint en **2024 (391)**. Une **légère hausse est observée en 2025** ne remet pas en cause une **tendance à la diminution des naissances**. Au niveau national, le taux de fécondité en 2023 était de 1,68 enfant contre 2,02 en 2010. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse : la diminution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants, leur âge plus tardif pour un premier enfant, l'instabilité économique, la problématique du logement, …

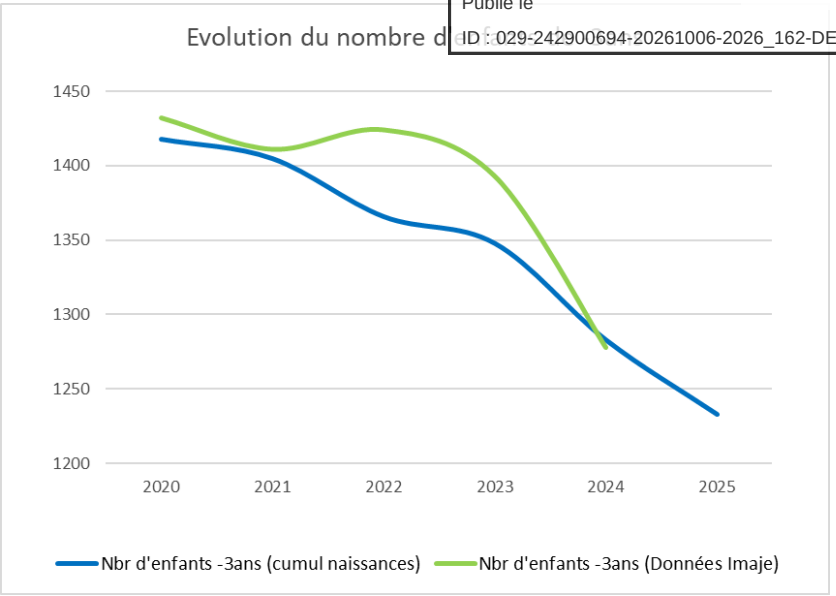




Entre **2020 et 2024**, le territoire connaît une **baisse du nombre d'enfants**, avec une diminution de **–1,33 % chez les 3–6 ans** et surtout de **–10,75 % chez les moins de 3 ans**.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Pour la **première fois**, cette évolution n'est pas compensée par l'arrivée de nouvelles familles : le **cumul des naissances sur trois ans** s'élève à **1 283 enfants**, tandis que la **CAF recense 1 278 enfants de moins de 3 ans**, soit un **solde migratoire négatif de –5 enfants**.



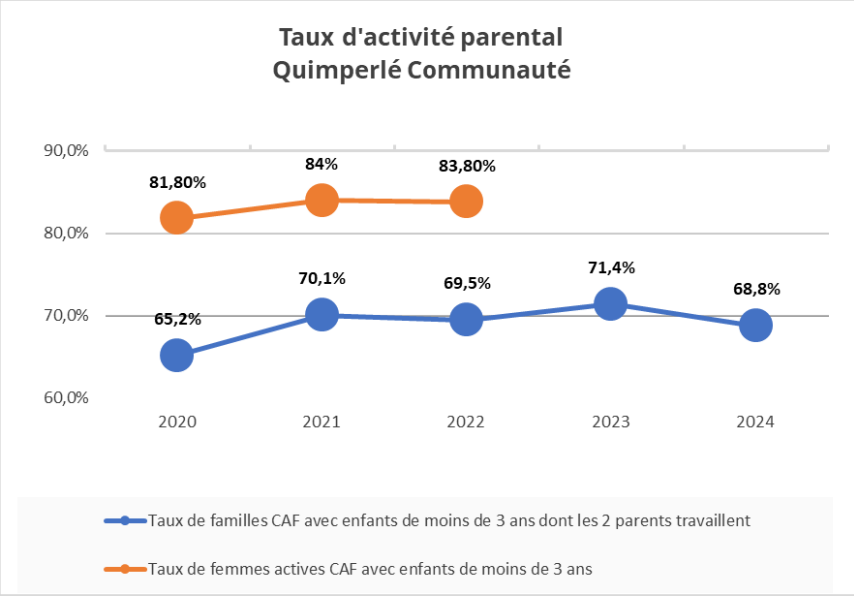
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

4.2.3. L'activité des familles (Données IMAJE)

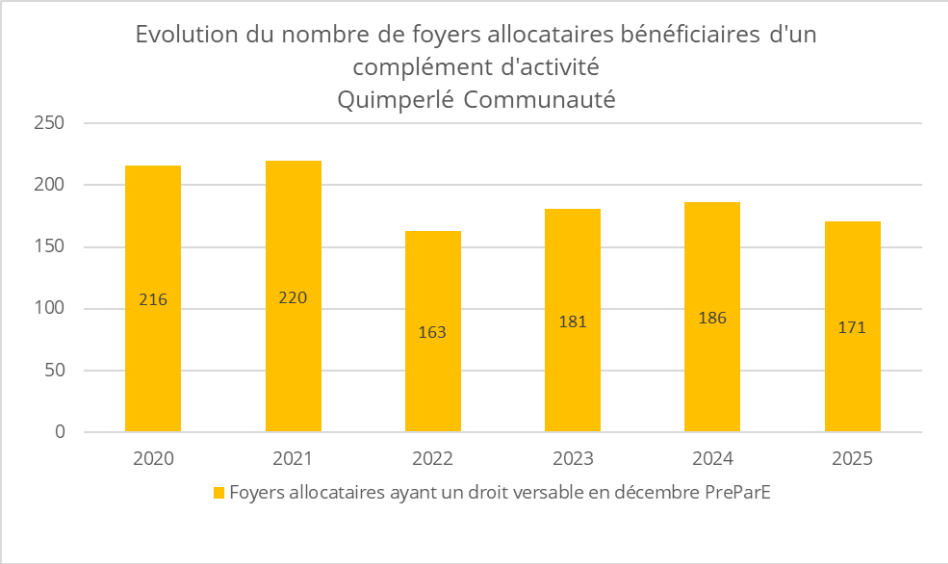
Données	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de familles CAF avec enfants de moins de 3 ans dont les 2 parents travaillent	70,1%	69,5%	71,4%	68,8%	*NR*
Taux de femmes actives CAF avec enfants de moins de 3 ans[4]	84%	83,8%	*NR*	*NR*	*NR*
Foyers allocataires ayant un droit versable CLCA/COLCA/PreParE au 31 décembre	220	163	181	186	171
Foyers allocataires ayant un droit versable CLCA/COLCA/PreParE à taux plein au 31/12	**81**	**55**	**75**	**80**	**64**
Foyers allocataires ayant un droit versable CLCA/COLCA/PreParE à taux réduit au 31/12	139	104	102	102	102

Le **taux de femmes actives avec enfant(s) de moins de 3 ans** progresse légèrement sur la période observée passant 81,8 % en 2020, 83,8 % en 2022 Cette stabilité à un tel niveau confirme une implication professionnelle forte des mères de jeunes enfants sur le territoire.

Le **taux de familles CAF dont les deux parents travaillent**, avec enfant(s) de moins de 3 ans, progresse également entre 2020 et 2023, passant de 65,2 % à 71,4 %. Il connait un repli modéré en 2024 (68,8 %). Malgré cette baisse il demeure supérieur à celui observé en 2020.



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

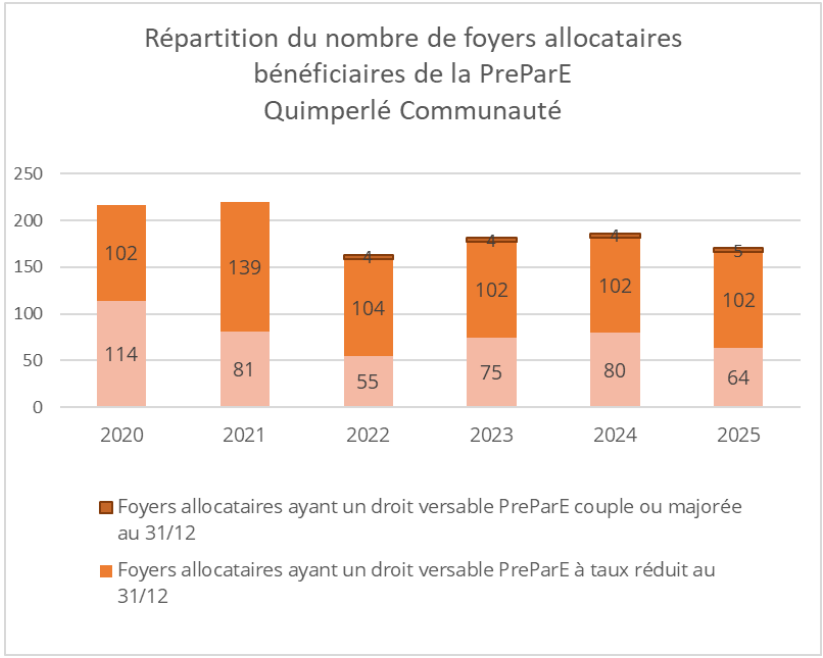


Dès qu'un parent cesse ou réduit son activité professionnelle pour élever un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans, il bénéficie de la prestation PreParE (Prestation Partagée d'éducation de l'enfant).

Le nombre de **foyers allocataires bénéficiaires d'un droit versable PreParE** à **Quimperlé Communauté** est globalement **en diminution sur la période récente**, malgré quelques fluctuations intermédiaires. Après un niveau élevé en début de période, une baisse marquée est observée, suivie d'une reprise partielle, puis d'un nouveau recul. Cette évolution traduit un **moindre recours au complément d'activité**, en lien avec la **baisse des naissances** et la **forte participation des parents au marché du travail.**

Entre **2020 et 2024**, la part des **familles CAF avec enfants de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent** reste globalement élevée, oscillant entre **65,2 % et 71,4 %**, avec un pic en **2023 (71,4 %)**, avant un léger recul en **2024 (68,8 %)**. Ces niveaux traduisent une **forte présence des parents d'enfants de moins de 3 ans sur le marché du travail**.

Parallèlement, le **nombre total de foyers allocataires bénéficiant d'un droit versable PreParE** diminue. Cette baisse est principalement liée à la **forte diminution des droits PreParE à taux plein**, qui passent de **114 foyers en 2020** à **64 en 2025**. Les droits **à taux réduit** restent quant à eux relativement **stables**, autour d'une centaine de foyers selon les années, tandis que les **droits PreParE couple ou majorés** demeurent **marginaux** (entre **4 et 5 foyers** à partir de 2022).



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Dans l'ensemble, ces évolutions traduisent une **forte proportion des 2 membres du couple à travailler.**

4.2.4. Le nombre d'enfants pris en charge par l'un des modes d'accueil du territoire (Données IMAJE)

Données	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'enfants accueillis en EAJE	**367**	**366**	**358**	**311**	*NR*
Nombre d'enfants âgés de – de 6 ans confiés à un assistant maternel	799	780	736	740	*NR*
Nombre d'enfants âgés de – de 3 ans confiés à un assistant maternel	**684**	**682**	**662**	**652**	*NR*
Nombre d'enfants de < 3 ans bénéficiaires du CMG garde d'enfant à domicile et structures PAJE	13	15	19	10	*NR*
Nombre d'enfants de < 3 ans bénéficiaires du CMG structure micro-crèches PAJE	34	68	59	61	*NR*
Enfants, Caf & Msa < 3 ans, d'allocataires bénéficiaires du CMG structure de la Paje	38	71	63	63	*NR*
Enfants de 2 ans scolarisés	126	125	119	*NR*	*NR*

Constats :

Le nombre d'enfants accueillis en EAJE diminue entre 2021 et 2024.

Le nombre d'enfants âgés de – de 3 ans accueillis par un assistant maternel est également en diminution sur la période.

Environ 51% des enfants de moins de 3 ans sont accueillis par un assistant maternel. Il reste donc le mode de garde principal.

Le service de Garde d'enfants à domicile est un service qui concerne peu d'enfants.

En 2024, 63 enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires du CMG structure micro-crèches PAJE alors qu'ils n'étaient que 38 en 2021. Cette augmentation, s'explique par l'ouverture de micro-crèches sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Données	2021	2022	2023	2024	2025
Familles avec enfants < 6 ans employant un assistant maternel *(Données IMAJE)*	727	714	681	667	*NR*
Nombre de familles différentes ayant bénéficié des services du RPE *(Données RPE)*	697	732	574	455	476

Constats :

Le nombre de familles employant un assistant maternel en novembre est en diminution depuis 2021, tout comme celles ayant bénéficié des services du RPE.

Les familles non-utilisatrices peuvent avoir fait le choix de ne pas s'adresser au RPE, n'en connaissent pas l'existence ou méconnaissent ses missions.

Pour promouvoir le relais, le service distribue des plaquettes auprès des mairies, des cabinets sage-femmes, des partenaires (Crèches, médiathèques, Ludothèques, CCAS, CDAS, PMI, piscines, MFS, Ty pouce, MJC)

Une page sur le site internet de Quimperlé Communauté est dédiée au service.

Les familles peuvent adresser leurs demandes via le formulaire de contact : 18 demandes ont été recensées via cette porte d'entrée en 2025.

4.2.5. Typologie des demandes d'accueil des familles ayant contacté le RPE (Données RPE)

Nombre de demandes d'accueil en fonction de leur nature	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes en accueil collectif (A)	34	47	34	12	38
Nombre de demandes en accueil auprès d'un assistant maternel (B)	383	412	418	241	233
Nombre de demandes d'accueil en garde d'enfants à domicile (C)	12	16	14	8	14
Nombre total de demande (A+B+C)	**429**	**475**	**466**	**261**	**285**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Répartition sur l'année des demandes d'accueil :												
Mois	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**
2025	12%	8%	14%	6%	8%	12%	4%	4%	10%	7%	8%	6%
2024	11%	9%	9%	10%	9%	9%	7%	6%	7%	8%	10%	5%
2023	15%	9%	11%	10%	11%	11%	7%	5%	10%	5%	3%	4%
2022	14%	8%	9%	5%	8%	12%	6%	6%	10%	7%	10%	5%
2021	8%	7%	9%	9%	5%	7%	8%	7%	10%	10%	8%	11%

Spécificité des demandes d'accueil des familles ayant contacté le RPE	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre de demandes en horaires atypiques[10]	28	15	11	6	6
Nombre de demandes d'accueil en urgence[11]	80	100	89	43	39
Nombre de demandes pour des enfants en situation de handicap[12]	*NR*	*NR*	*NR*	3	0
Nombre de demandes d'accueil avant et après la classe (périscolaire)	*NR*	*NR*	*NR*	*NR*	*NR*
Autres demandes particulières (ex temps partiel, etc.) Si autres, précisez	*NR*	*NR*	*NR*	*NR*	*NR*

<u>Constats</u> :

On observe une diminution des demandes d'accueil à partir de 2024. La demande d'information est plus importante, en général, sur le 1er semestre de l'année.

Lors des entretiens, les animateurs sont amenés à renseigner les familles sur l'ensemble des solutions d'accueil du territoire et à affiner avec elles les possibilités d'accueil en fonction de leur besoin.

La liste des assistants maternels transmise aux parents précise les disponibilités d'accueil (nombre de places, dates, âges des enfants selon agrément),

[10] Sont considérés comme atypiques, les horaires avant 7h00 et après 19h00 ou le week-end.

[11] Sont considérées comme urgentes les demandes correspondant à des besoins non prévisibles pour lesquels une réponse rapide (maximum une semaine) est nécessaire. Dans ce cadre le Relais propose à la famille d'adresser un mail aux assistants maternels en y précisant les modalités de l'accueil souhaitées. Ce sont ainsi les professionnels disponibles qui prennent contact directement avec la famille.

[12] Sont considérés comme enfants en situation de handicap, les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

les horaires atypiques, agrément de nuit, dépannage / remplacement, périscolaire.

Lorsque le délai pour trouver un mode d'accueil est court ou urgent (sous 15 jours / 1 mois), les animateurs proposent à la famille d'adresser un mail aux assistants maternels en y précisant les modalités de l'accueil souhaitées. Ce sont ainsi les professionnels disponibles qui prennent contact directement avec la famille. En parallèle, ils transmettent aux parents la liste des communes souhaitées.

4.2.6. Les temps collectifs sans enfants à destination des familles : réunion d'information « Quel mode de garde pour les 0-3 ans ? »

En février 2025, un groupe de travail RPE/EAJE s'est constitué afin de définir l'organisation et le contenu de ses réunions[13].

Il a été convenu de proposer 1 réunion par mois à raison de 10 réunions /an. La première réunion a eu lieu en juin dans les locaux de Quimperlé Communauté à 18h30. Il a été décidé de diversifier les lieux, jours et horaires.

Données	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre de réunion	Aucune Réunion	Aucune Réunion	Aucune Réunion	Aucune Réunion	5
Nombre de participants	/	/	/	/	17 familles 24 parents

Constats :

Le RPE diffuse l'information à l'aide d'affiches distribuées aux sage-femmes du territoire, à la mission locale, au point d'accès aux droits, aux 16 mairies et médiathèques ainsi qu'aux structures collectives. Les animatrices redirigent aussi les futurs parents sur ces réunions lors d'un premier entretien téléphonique. Ceux-ci en ont également connaissance via le site internet de Quimperlé Communauté relayé par les réseaux sociaux.

La participation des familles à ses temps d'information est variable. La fréquentation est plus importante sur l'horaire de 18h30 :

[13] *Annexe 8 : Support de communication « Quel mode de garde pour les 0-3 ans ?*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Date	Heure	Lieu	Fréquentation
Mardi 3 juin 2025	18h30 - 20h30	Quimperlé - QC	9 familles (12 parents)
Lundi 22 septembre 2025	14h30 - 16h30	Bannalec - Maison de l'enfance	1 famille (1 parent)
Mercredi 15 octobre 2025	18h30 - 20h30	Quimperlé - QC	5 familles (7 parents)
Samedi 22 novembre 2025	9h30 - 10h45	Tréméven - Maison de l'enfance	1 famille (2 parents)
Vendredi 12 décembre 2025	9h30 - 11h30	Quimperlé - MFS	1 famille (2 parents)

Au vu des retours, le service est satisfait de ces temps animés en partenariat avec un professionnel de crèche.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

4.3. Les données relatives à l'offre d'accueil

4.3.1. L'accueil individuel : les assistants maternels

L'activité des assistants maternels[14]

Données	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'assistants maternels agréés par la PMI au 31 décembre (A) - *Source RPE*	272	259	257	263	258
Nombre d'assistants maternels en activité au 31 décembre (B) – *Source RPE*	**226**	**214**	**212**	**220**	**208**
Nombre de places chez les assistants maternels en activité au 31 décembre – *Source RPE*	**834**	**794**	**787**	**835**	**786**
Taux d'activité (B/A)	0,83	0,83	0,82	0,84	0,81
Nombre d'assistants maternels en activité agréés pour l'accueil d'1 enfant[15]	0	0	0	0	0
Nombre d'assistants maternels en activité agréés pour l'accueil de 2 enfants[15]	9	8	7	6	6
Nombre d'assistants maternels en activité agréés pour l'accueil de 3 enfants[15]	52	46	47	33	34
Nombre d'assistants maternels en activité agréés pour l'accueil de 4 enfants[15]	165	160	158	181	168
Nombre d'assistants maternels en activité disposant d'un agrément 0-24h (de nuit)	49	48	49	51	NR
Nombre d'assistants maternels actifs16 au moins un mois dans l'année – Données Imaje	232	229	227	NR	NR
Nombre d'assistants maternels en activité au 31/12 – Données Imaje	212	201	198	NR	NR

Constats :

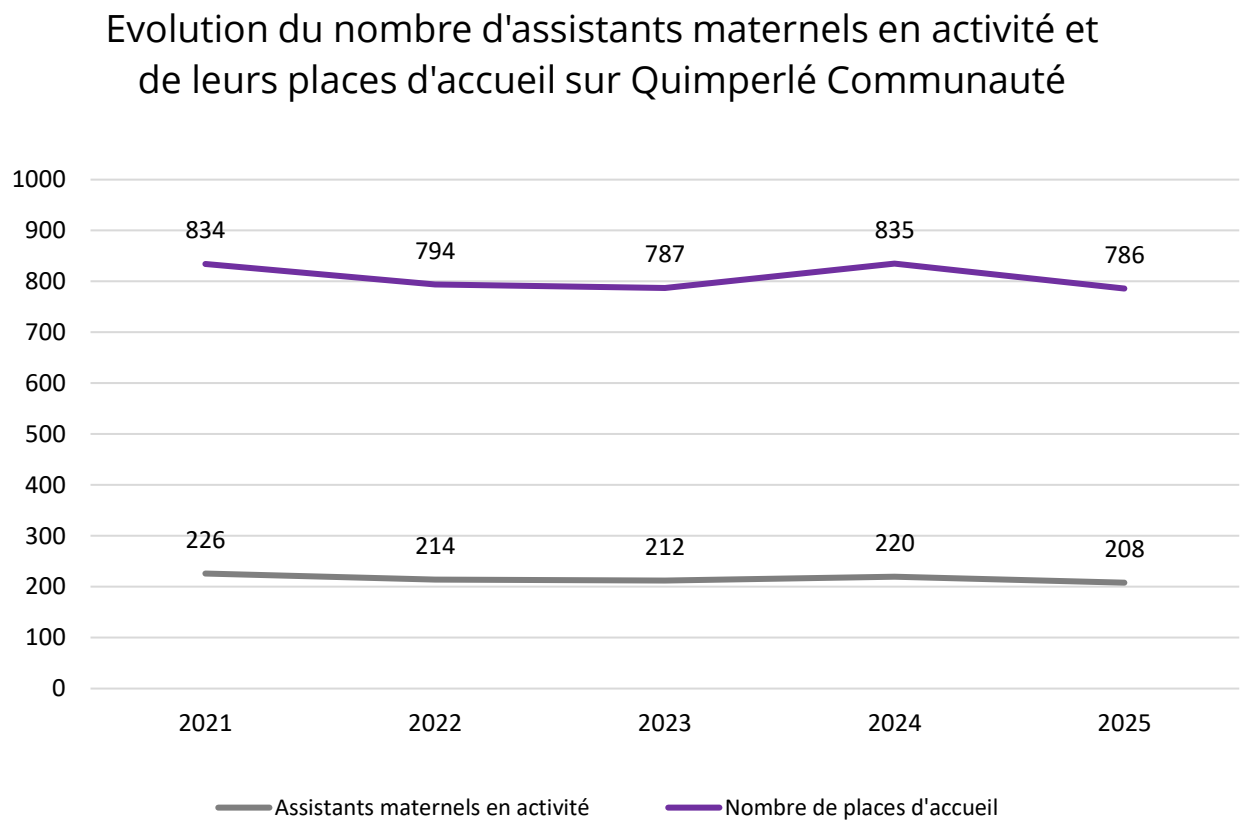
Depuis 2015, le territoire connaissait une diminution du nombre d'assistants maternels agréés en activité. On observe une hausse entre 2023 et 2024 et, à nouveau une baisse entre 2024 et 2025.

[14] *Annexe 9 : Nombre d'assistants maternels et nombre de places d'accueil par commune entre 2021 et 2025*

[15] *Annexe 10 : L'agrément des assistants maternels par commune en 2025*

[16] *Il s'agit des assistants maternels référencés dans les bases de gestion du Centre Pajemploi de l'Acoss au titre du Complément de Mode de Garde - assistant maternel.*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Entrées et sorties du métier[17]

Données	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de candidates* à l'agrément ayant pris contact avec le RPE - *Sources RPE*	37	39	44	38	22
Nombre de nouveaux assistants maternels agréés - *Sources RPE*	**15**	**16**	**21**	**26**	**13**
Nombre d'assistants maternels affiliés au RPE sur la période	298	292	285	284	276
Nombre d'assistants maternels ayant cessé définitivement leur activité – *Source RPE* *Ratio assistants maternels ayant cessé définitivement leur activité / assistants maternels affiliés*	**26** *9%*	**28** *10%*	**27** *9%*	**20** *7%*	**18** *7%*
Nombre d'assistants maternels en arrêt provisoire sur l'année – *Source RPE* *Ratio assistants maternels en arrêt provisoire sur l'année / assistants maternels affiliés*	70 *23%*	80 *27%*	74 *26%*	64 *23%*	72 *26%*
Nombre d'assistants maternels en arrêt provisoire au 31/12 – *Source RPE* *Ratio assistants maternels en arrêt provisoire au 31/12 / assistants maternels agréés au 31/12*	46 *17%*	47 *18%*	45 *18%*	43 *16%*	50 *19%*

Constats :

Le nombre de nouveaux assistants maternels agréés est en diminution en 2025.
Entre 2021 et 2024, le nombre de candidats à l'agrément ayant pris contact avec le Relais avoisinait les 40 personnes. Seuls 22 candidats se sont rapprochés du RPE en 2025 dont 4 personnes ont obtenu leur agrément au 31/12.
Les cessations définitives d'activité sont en diminution en 2025, pour autant cela représente 7% des assistants maternels ayant été affiliés sur la période : 25 % sont liées à un non-renouvellement d'agrément en raison de l'exercice d'une autre activité professionnelle, 20 % des professionnels ont fait valoir leur droit à la retraite et 9 % liées à un non-renouvellement d'agrément en raison de leur état de santé.
50 assistants maternels sont en arrêt provisoire au 31/12, ce qui représente 19% des assistants maternels agréés : 44 % exercent une autre activité professionnelle, 28 % sont à la retraite (l'agrément est toujours valable mais il ne sera pas renouvelé), 12 % n'exercent pas en raison d'un arrêt maladie.

**Sont considérés comme candidats les personnes qui souhaitent obtenir l'agrément ou les personnes agréées en dehors de Quimperlé Communauté qui envisagent de venir s'y installer.*

[17] *Annexe 11 : Le nombre d'arrivées, d'arrêts définitifs et provisoires des assistants maternels par commune en 2025*

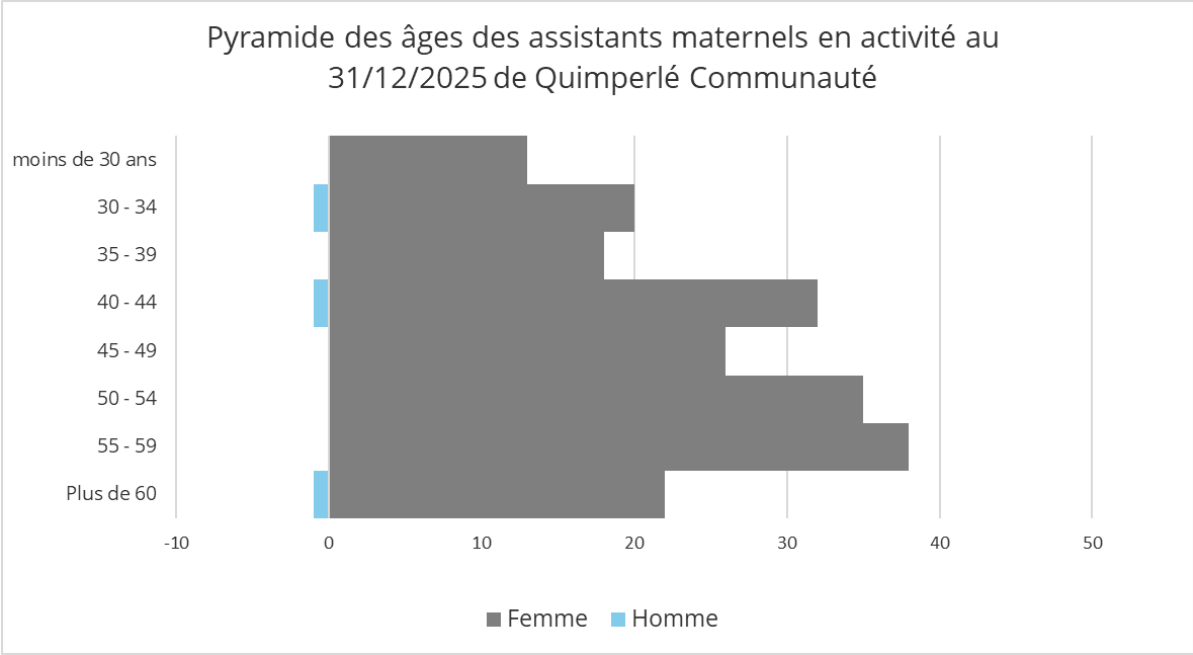
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

L'âge des assistants maternels

Données	2021	2022	2023	2024	2025
L'âge moyen des assistants maternels (actifs au 31/12) - *Sources RPE*	47,95 ans	47,96 ans	47,87 ans	46,85 ans	46,90 ans
Nombre d'assistants maternels de plus de 55 ans (actifs au 31/12) - *Source RPE* *Ratio nombre d'assistants maternels de plus de 55 ans (actifs au 31/12) / assistants maternels en activité au 31/12*	60 *27 %*	54 *25 %*	57 *27 %*	58 *26 %*	61 *29 %*
Nombre d'assistants maternels de plus de 60 ans (actifs au 31/12) - *Source RPE* *Ratio nombre d'assistants maternels de plus de 60 ans (actifs au 31/12) / assistants maternels en activité au 31/12*	22 *9 %*	24 *11 %*	24 *11 %*	24 *11 %*	23 *11 %*

Constats :

L'âge moyen des assistants maternels est stable en 2025. Cela peut s'expliquer par les départs à la retraite et l'installation de « jeunes » assistants maternels.
Près de 30 % des professionnels ont entre 45 et 55 ans, 29% ont plus de 55 ans et 11% plus de 60 ans.
Dans les 5 prochaines années, plusieurs non-renouvellement d'agrément vont être liés au départ à la retraite (le RPE effectue un recensement en ce sens).



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Spécificités de l'accueil (sources RPE)

Données	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'assistants maternels acceptant de travailler en horaires atypiques	67	71	72	81	98
Nombre d'assistants maternels acceptant de travailler le week-end	18	19	21	22	34
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir en urgence	*NR*	*NR*	*NR*	*NR*	*NR*
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir un enfant en situation de handicap	93	95	97	104	111
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir des enfants à temps partiel	*NR*	*NR*	*NR*	*NR*	*NR*

Constats :

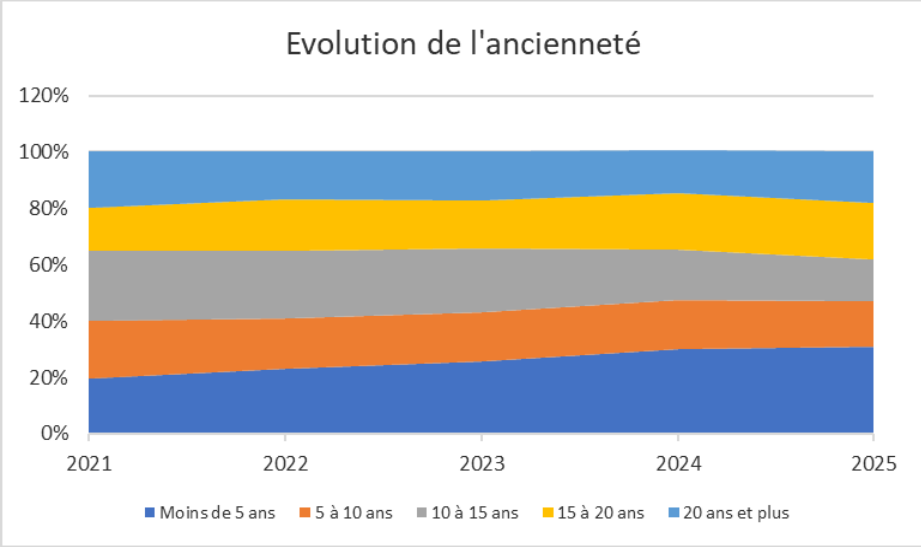
A ce jour, les animateurs recensent au fur et à mesure de la mise à jour des disponibilités, les spécificités d'accueil des assistants maternels (accueil enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique par exemple). Ils précisent sur la liste les particularités d'accueil notamment l'accueil en horaires atypiques ou le week-end.

Lorsque la demande des parents comporte des critères spécifiques, ils transmettent en premier lieu une liste des assistants maternels par commune de recherche. La famille est également informée de la possibilité d'utiliser un service de garde à domicile (GAD), en emploi direct ou par le biais des services prestataires ou mandataires de GAD, en cas de besoin sur des jours (week-end par exemple) ou horaires particuliers.
Quand la demande est urgente, il est proposé aux familles l'envoi d'un e-mail aux assistants maternels. Ainsi, le professionnel qui est en mesure de répondre favorablement à cette offre, rappelle directement le parent.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

L'ancienneté dans le métier

Données	2021	2022	2023	2024	2025
Ancienneté moyenne	12,40 ans	11,12 ans	11,54 ans	10,84 ans	11,11 ans
Taux d'assistants maternels en activité agréés depuis moins de 5 ans	19 %	28%	25%	30%	31%
Taux d'assistants maternels en activité agréés entre 5 et 10 ans	21 %	16%	17%	17%	16%
Taux d'assistants maternels en activité agréés entre 10 et 15 ans	25 %	24%	23%	18%	15%
Taux d'assistants maternels en activité agréés entre 15 et 20 ans	15 %	17%	17%	20%	20%
Taux d'assistants maternels en activité agréés depuis plus de 20 ans	20 %	15%	17%	15%	18%



Constats :

L'ancienneté moyenne de l'agrément des assistants maternels actifs est de 11,11 ans en 2025.

Un peu moins d'1/3 des assistants maternels sont agréés depuis 5 ans.

Il est observé une diminution du nombre d'assistants maternels en activité agréés entre 10 et 15 ans en 2024 et 2025. Ceci peut s'expliquer par un nombre d'assistant maternel moindre sur la tranche précédente et une reconversion professionnelle au bout de 15 ans d'activité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Les Maisons d'Assistants maternels : MAM

Nom de la MAM	Commune	Nombre d'AMA au 31/12/25	Capacité au 31/12/25	Date de création
Ty Mam	Quimperlé	3	12	2018
Ar Lutun	Clohars-Carnoët	2	8	2019
Ma P'tite Cabane	Bannalec	2	8	2019
Graines de Malice	Scaër	2	8	2021
MAM à Guilli	Guilligomarc'h	3	12	Sept 2024
Le jardin des pitchouns	Quimperlé	3	12	Avril 2025

Evolution de la tension sur l'accueil (Données IMAJE)

Données	2021		2022		2023		2024		2025	
	QC	Finistère	QC	Finistère	QC	Finistère	QC	Finistère	QC	Finistère
Nombre moyen d'enfants gardés par un assistant maternel	3,6	3,5	3,8	3,6	*ND*	*ND*	3,5	3,5	*ND*	*ND*
Nombre moyen d'heures mensuelles rémunérées par enfant gardé par assistant maternel	112h	113h	110h	115h	*ND*	*ND*	117h	118h	*ND*	*ND*
Montant du salaire horaire moyen net des assistants maternels	3,68€	3,76€	3,72€	3,86€	*ND*	*ND*	4,05€	4,14€	*ND*	*ND*
Coût mensuel moyen pour les parents (salaires et indemnités horaires des assistants maternels)	471,85€	503,82€	480,59€	527,84€	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*	*ND*

Données	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire quel que soit leur lieu de garde (a+b)	799	780	736	740	*ND*
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune (a)	482	456	*ND*	380	*ND*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Nombre d'enfants gardés sur le territoire que quel soit leur lieu de résidence (a+c)	768	769	*ND*	731	*ND*
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant (b)	317	324	*ND*	360	*ND*
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant (c)	286	313	*ND*	351	*ND*
Attractivité du territoire : flux entrant - flux sortant (c-b)	-31	-11	*ND*	-9	*ND*

4.3.2. L'accueil individuel : la garde d'enfant à domicile

Il existe plusieurs prestataires pouvant intervenir sur le territoire. Au regard des autres modes d'accueil, le coût élevé de cette prestation nécessite une bonne information sur les aides allouées par la CAF et la MSA, ainsi que sur le cumul des différents modes d'accueil.

Le RPE oriente les familles vers ces services. Les parents peuvent aussi embaucher directement une garde à domicile via les annonces France Travail.

Sur le territoire de Quimperlé Communauté, c'est un service qui reste peu utilisé par les familles.

En 2025, 9 organismes sont référencés :

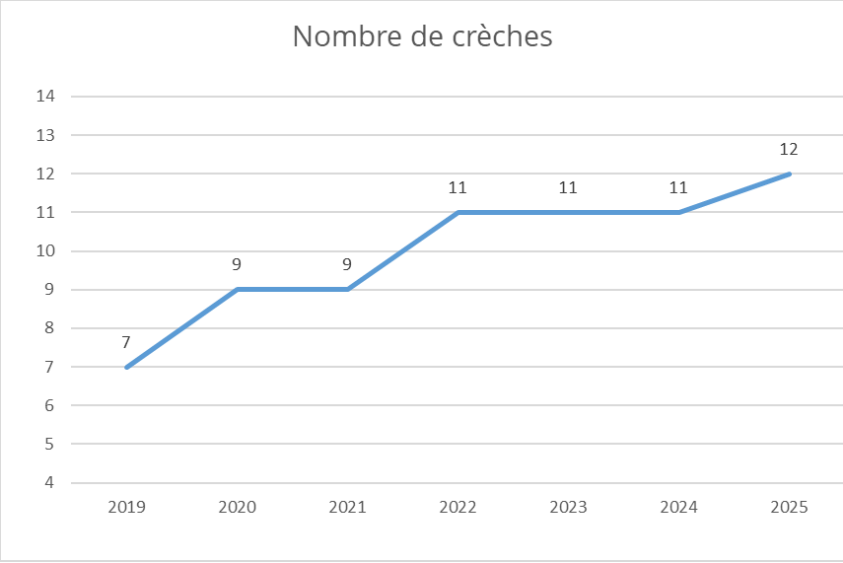
- GSCSMS des Pays de l'Aven (groupement des ADMR)
- Kangourou Kids Quimper
- Junior Sénior Quimperlé
- O2 Kid Quimper
- Babychou Services Quimper
- APEF Quimperlé
- Assadia Lorient Garde d'enfants intelligente à domicile
- IDES Quimperlé (uniquement pour les enfants de + 3 ans
- Axeo services Quimperlé (uniquement pour les enfants de + 3 ans).

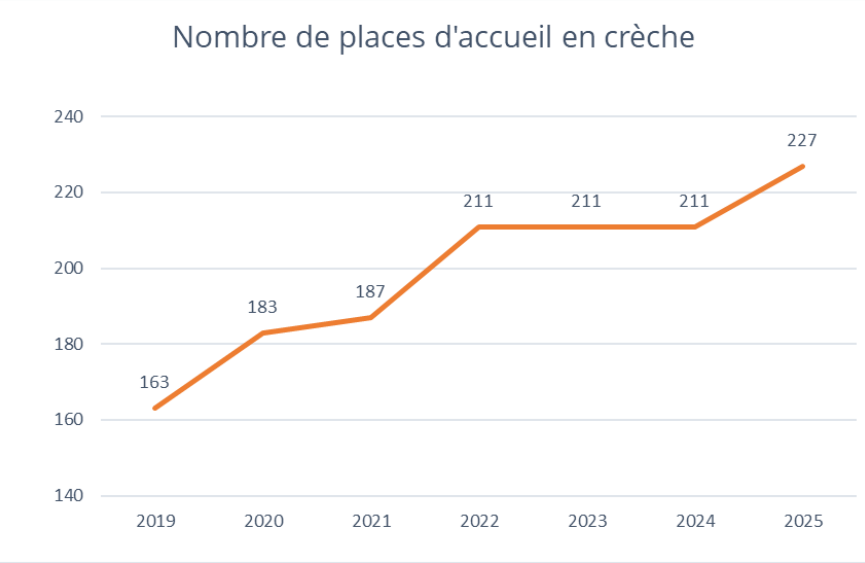
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

4.3.3. L'accueil collectif pour les enfants de – 3 ans

Au 31 décembre 2025, 12 crèches/micro-crèches sont présentes sur le territoire :

Secteur	**Nord-Ouest**		**Côtier**			**Centre**				**Nord-Est**
Structure	*Point-Virgule*	*Babayaga*	*Les P'tits Malins*	*Océane*	*Les Pitchounets*	*Capucine*	*Les Tournesols*	*Micro-crèche Les p'tits Babadins*	*Micro-crèche Les p'tits Babadins*	*Micro-crèche Ô p'tit Korrigan*
Commune	Bannalec	Scaër	Clohars-Carnoët	Moëlan-sur-Mer	Riec-sur-Belon	Quimperlé	Quimperlé	Quimperlé	Mellac	Arzano
Statut	Associatif	Associatif	Associatif	Municipal	Associatif	Associatif	Municipal	Privé	Privé	Privé
Jours d'ouverture	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au vendredi
Horaires	7h30 / 18h30	7h30 / 19h	7h30 / 18h30	7h30 / 18h30	7h30 / 18h30	7h30 / 18h30	7h30 / 18h30	7h / 19h	7h / 19h	7h30 / 18h30
Nombre de places	30	20	30	24	20	18	25	2 x 12	2 x 12	12





Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Constats :

Au cours de la période le nombre de structures et de places a augmenté. En 2022, 2 nouvelles micro-crèches « Les p'tits Babadins » ont ouvert sur Quimperlé. En 2025, une micro-crèche a vu le jour sur Arzano et suite à des travaux, la crèche Océane de Moëlan/Mer a vu sa capacité d'accueil passer à 24 places. Une micro-crèche sur Querrien s'ouvrira en février 2026. La crèche Tournesols de Quimperlé doit également effectuer des travaux au cours de l'année 2026 qui lui permettra d'augmenter sa capacité d'accueil de 3 places en septembre.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

4.3.4. L'accueil collectif pour les enfants de + 3 ans

Commune	**Nombre d'ALSH maternel**	**Nombre de places maternelles**	**Taux d'occupation** (données Caf)
BANNALEC	1	55	
MOELAN SUR MER	1	64	
SCAER	1	32	
TREMEVEN	1	88 (104 l'été)	
QUIMPERLE COMMUNAUTE	**4**	**239 (255 l'été)**	**67%**

4.3.5. Ecoles maternelles accueillant des enfants âgés de 2 à 6 ans[18] et garderies périscolaires

Commune	**Nombre d'écoles maternelles**	**Nombre d'élèves de moins de 6 ans rentrée 2025**	**Garderies périscolaires déclarées SDJES (Données CAF)**	**Garderies périscolaires non déclarées SDJES (Données CAF)**
ARZANO	1	40		X
BANNALEC	3	186	X	
BAYE	1	39		X
CLOHARS-CARNOËT	3	125	X	
GUILLIGOMARC'H	1	29		X
LE TREVOUX	1	44		X
LOCUNOLE	1	36		X
MELLAC	1	104		X
MOËLAN-SUR-MER	4	150		X
QUERRIEN	1	44		X
QUIMPERLE	4	242	X	
REDENE	2	104		X
RIEC-SUR-BELON	3	108	X	
SCAËR	2	133		X

[18] *Données issues du site https://data.education.gouv.fr*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

SAINT-THURIEN	1	32		
TREMEVEN	1	72		X
QUIMPERLE COMMUNAUTE	**30**	**1488**		

4.3.6. Les équipements culturels

Musée / patrimoine / espace d'exposition

Ludothèque

Cinéma

Salle de spectacle

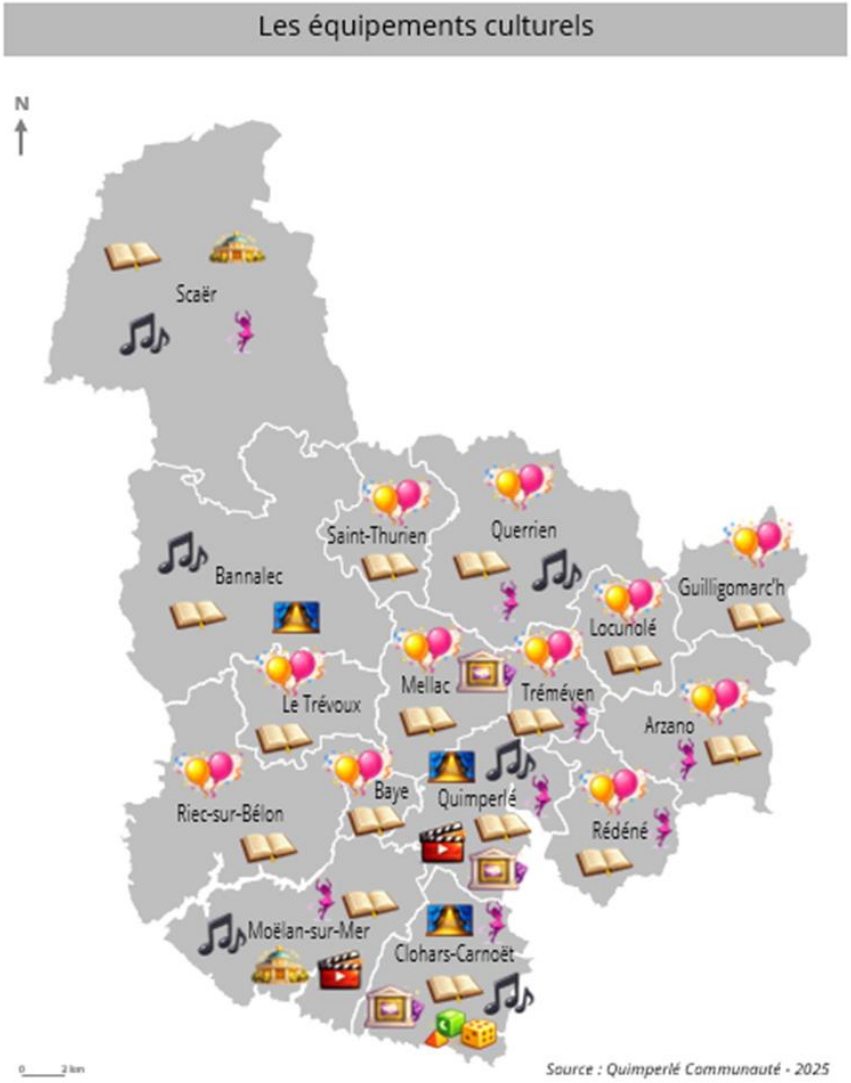
Médiathèque

Centre culturel

Salle polyvalente / fête

Conservatoire de musique / école de musique

Réseau de danse



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

4.4. Analyse de l'adéquation entre l'offre d'accueil et la demande des familles

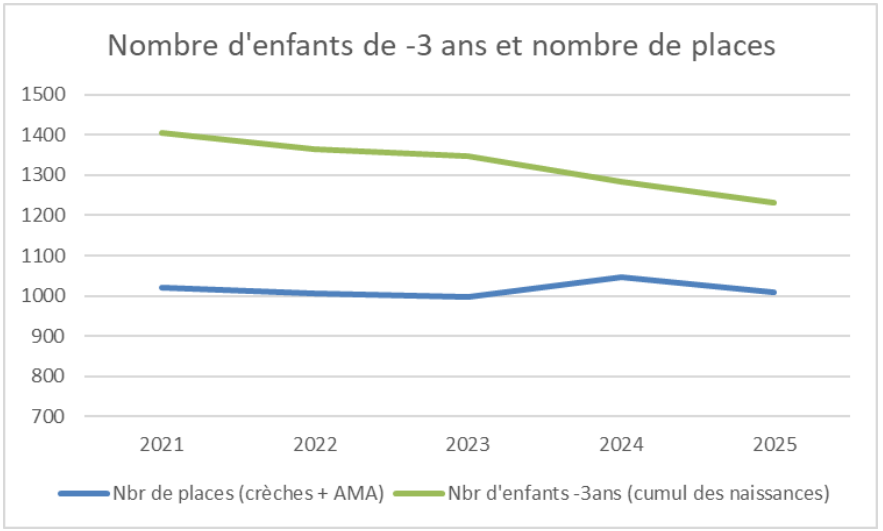
Le territoire de Quimperlé Communauté connaît :

- Une légère croissance démographique liée au solde migratoire,
- Un vieillissement marqué de la population,
- Une diminution continue des naissances,
- Une baisse du nombre d'enfants de moins de trois ans,
- Une forte activité professionnelle des parents de jeunes enfants.

Les structures familiales évoluent, avec une progression des familles monoparentales et des ménages d'une personne.
Si l'offre d'accueil est diversifiée, son accessibilité demeure inégale selon les communes et les contraintes de mobilité.

Estimation du taux de couverture du territoire au 31 décembre 2025 :

- **1233** enfants de – 3 ans (cumul de naissances 2025, 2024, 2023),
- **1009** places d'accueil (223 en crèche + 60 en micro-crèche et 786 places auprès des assistants maternels)[19]



[19] *Annexe 12 : Cartes de l'offre d'accueil par commune au 31 décembre 2025*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Taux de couverture de Quimperlé Communauté : 82,15% soit 0,82 place par enfant (0,82 place au 31/12/2024)[20]**.** Le territoire de Quimperlé Communauté reste bien pourvu avec un taux de couverture de 0,82 place. Il est stable en 2025.

Données CAF en 2023 :

Taux de couverture Quimperlé Communauté : 77,2% **soit 0,77 place par enfant** (0,74 en 2022)

Taux de couverture départemental en 2023 : 80,3% **soit 0,80 place par enfant** (0,75 en 2022)

Taux de couverture national en 2023 : 60,9% **soit 0,61 place par enfant** (0,59 en 2022)

Le territoire de Quimperlé Communauté reste bien pourvu avec un taux de couverture de 0,82 place. Il est stable en 2025.

[20] *Annexe 13 : Synthèse de l'offre par commune au 31 décembre 2025*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

5. La formalisation du projet

5.1. Le projet relatif au territoire (politique petite enfance et lieux d'intervention)

Constats principaux :

- Le RPE n'est pas suffisamment connu des familles.

Le service est mal identifié dans :

> ses missions
> ses lieux d'interventions.

- Les services médico-sociaux manquent d'informations sur le rôle du RPE pour les transmettre aux familles qu'ils accompagnent.
- Des disparités existent en termes d'offre d'accueil et de besoins selon les secteurs et certaines communes
- Une diminution des naissances et du nombre d'enfants de moins de trois ans sur le territoire est observée

OBJECTIF 1 : Améliorer la visibilité du RPE sur le territoire								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Diffusion et communication sur le livret bien grandir	Papier, version numérique auprès de toutes les structures susceptibles d'accueillir des familles.	Augmentation du nombre de contacts familles. Familles mieux informées et orientées. Information plus complète sur les solutions d'accueil.						
Amélioration de la signalétique au sein des lieux d'intervention du RPE	Nom du relais à faire apparaitre clairement à l'entrée des bâtiments de Quimperlé Communauté.							

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Amélioration de la communication auprès des acteurs du territoire et du public sur les missions du Relais	Rencontres et échanges avec les agents d'accueil lors de la distribution de la plaquette. Participer à au moins une des rencontres « réseau des agents d'accueil » organisées par la Direction de QC qui convie les agents d'accueil des 16 mairies et de QC. Mail type présentant le rôle du Relais adressé aux parents qui demande une liste d'assistants maternels.	Parcours simplifié. Meilleure repérage par les familles et les partenaires.						

OBJECTIF 2 : Suivre l'avancement du projet de fonctionnement								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Pérennisation du Comité partenarial	Dynamique de réunion participative à poursuivre. Organisation tous les 2 ans. Diversité des personnes conviées : élus, techniciens, familles, professionnels de l'accueil du jeune enfant…	Suivi régulier des axes définis et réajustement des actions si nécessaire.						Nbr de rencontres. Supports d'animation. Participation et fonction des participants.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

OBJECTIF 3 : Contribuer à l'analyse de l'offre et de la demande								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Analyse par secteur de l'offre	Récolte et analyse des données statistiques (Imaje, Mentalo, INSEE, mairies, EAJE…).	Meilleure connaissance de l'offre par secteur.						Elaboration du document.
Participation aux rencontres avec les porteurs de projets (Micro-crèches, MAM…)	Rencontres communes avec élus, responsables de service, RPE, CAF et PMI. Intégration du Relais à l'instance de coordination mise en place dans le cadre du SPPE.	Meilleure connaissance des projets futurs. Orienter les porteurs de projet pour une implantation cohérente sur le territoire.						Nbr de sollicitations. Nbr de rencontres. Types de projets, d'offres développées.
Veille de l'évolution sur les territoires voisins	Echange physique et téléphonique avec les animateurs de Relais Petite Enfance.	Comparer nos constats avec les territoires voisins. Mesurer les conséquences, les tensions éventuelles sur notre territoire.						Nbr de contacts.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

5.2. L'information et l'accompagnement des familles

5.2.1. Thème 1 : Le Relais informe les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

Constats principaux :

- La majorité des familles méconnaissent les différents modes d'accueil du territoire et leur fonctionnement (Assistants maternels, multi-accueils, services de garde à domicile, ALSH).
- Le public manque d'information sur les droits (allocations CAF, évolution de la paje, congé naissance…) et l'accès aux modes de garde (régulier, occasionnel, pour les parents à la recherche d'un emploi, avec des besoins en horaires atypiques…).
- Les familles employeurs ne connaissent pas toutes l'existence et le rôle du RPE.
- Les professionnels du Relais ont besoin de connaitre le fonctionnement des structures pour mieux informer le public.
- Quimperlé Communauté a un taux de couverture stable et dispose d'une diversité de solutions d'accueil sur l'ensemble du Territoire.
- Certains assistants maternels ne sollicitent pas le RPE ou ne le recontacte pas suite à un appel : ils trouvent des accueils via les réseaux sociaux, des sites privés, le bouche à oreille…
- Les familles ou les professionnels ont recours aux sites privés pour faciliter leurs démarches.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

OBJECTIF 1 : Faciliter l'orientation des familles vers le Relais

Propositions d'actions	Moyens/outils	Résultats attendus	Délais					Indicateurs d'évaluation
			2027	2028	2029	2030	2031	
Promotion du Relais sur son rôle d'information sur les modes de gardes	Rencontres avec les acteurs liés à l'emploi (mission locale, pôle emploi, agences d'intérimaires ...). Participation au forum de l'emploi qui favorise la visibilité du service auprès du public et des entreprises. Tournée plaquette auprès des cabinets de sage-femmes. Courrier aux cabinets médicaux pour informer de l'existence du service. Rencontres avec les acteurs du social (CCAS, CDAS, CADA...). Rencontres avec les acteurs du réseau handicap et inclusion (Chargée mission handicap QC, CAMPS, PMI, PRH29...).	Meilleure orientation des familles vers le relais. Meilleure connaissance du service par les professionnels (acteurs de l'emploi et professionnels de la santé). Faciliter le recours à un mode d'accueil pour les familles en situation de vulnérabilité.						Nbr de rencontres avec les acteurs. Nbr de participation du Relais au forum. Nbr de contacts. Nbr de tournée et Nbr de plaquettes distribuées. Nbr de demandes d'accompagnement spécifique
Valorisation de l'offre de service de monenfant.fr et réponse aux demandes en ligne	Site mis en avant dans les mails adressés aux familles. Habilitation informatique afin de récupérer les demandes de modes d'accueil formulée par les familles.							Nbr de demandes formulées via le site.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Organisation et/ou participation à des temps spécifiques ouverts au public	Evènements en partenariat à l'initiative ou non du Relais : Journée Nationale des assistants maternels ; porte ouverte relais, évènements parentalité… Sur des temps où le public est disponible (we).						Nbr d'évènements. La fréquentation.

OBJECTIF 2 : Délivrer une information aux familles sur les différents modes d'accueil								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Organisation de temps d'information individuelle aux parents et futurs parents sur les différents modes d'accueil	Permanences physiques en itinérance. Permanences téléphoniques et courriels. Livret Bien Grandir présentant l'existant petite enfance. Le site internet de QC, page RPE, réseaux sociaux. Utilisation des outils existants (mon-enfant.fr, documents des Relais du Finistère, documents internes : liste extraite du logiciel…). Vidéos (CAF/CPAM droits et démarches Arrivée de l'enfant et Durant la grossesse).	Information équitable sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs).						Nbr de contacts. Nbr de demandes accueil collectif, assistant maternel et garde à domicile.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Organisation de réunions d'information collective	En partenariat : CAF/Relais ou Relais /crèches. 8/an. Sur les différents secteurs.	Connaissance de l'offre d'accueil.						Nbr de réunions proposées. Nbr de participants.

OBJECTIF 3 : Mettre en lien l'offre et la demande								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Maintien du lien individualisé avec tous les assistants maternels et les structures collectives	Contacts téléphoniques réguliers avec les professionnels. Echanges réguliers entre le Relais et les directrices de crèches. Recensement des places disponibles et des modalités d'accueil des assistants maternels. Participation systématique au Comité de suivi ou autre instance proposé par l'ensemble des crèches du territoire. Intégration aux commissions d'attribution des places des crèches afin d'avoir une vision précise de l'offre et de	Mieux connaitre les disponibilités et les modalités d'accueil. Interconnaissance entre service Rpe et les structures collectives. Meilleure orientation des familles.						Nbr de contacts pour la maj des disponibilités. Nbr de contacts et rencontres avec les crèches. Nbr de participation aux comités de suivi et commissions d'attribution des places.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

	la demande en tant qu'observatoire du territoire.							
Accompagnement des assistants maternels dans la réalisation de leurs démarches sur le site monenfant.fr	Ordinateur, accès internet, outil CAF pour l'utilisation du site.	Appropriation du site par les professionnels. Meilleure orientation des familles. Visibilité sur l'offre.						Nbr contacts relatifs auprès des AMA*. Nbr d'AMA accompagnés (création d'un motif dans le logiciel). Nbr AMA référencés sur le site.
Recensement de la solution d'accueil trouvée par les familles	Envoi d'un mail aux familles qui ont participé à une réunion d'information sur les modes de garde ou un rendez-vous sur permanence. Prise de contact un mois avant la date présumée d'accueil.	Meilleure connaissance du parcours de la famille Maintien du lien famille/RPE						Nbr de suivi des demandes Nbr de familles
Facilitation de la recherche pour les familles ayant des demandes spécifiques/urgentes	Diffusion d'un mail auprès des assistants maternels avec le besoin des familles. Suivi de la recherche.	Réduction du temps de recherche pour les parents. Mise en relation des parents avec des assistants maternels disponibles. Meilleure orientation des familles.						Nbr de demandes urgentes. Nbr de mail « recherche AMA ». Suivi des demandes.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Maintien du lien avec les organismes prestataires, mandataires et gardes d'enfants à domicile ainsi que le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT)	Echanges entre le Relais et les structures. Transmission du planning RPE.	Interconnaissance des structures (se connaitre afin de mieux orienter les familles).					Nbr de contacts et rencontres.	

**AMA => Assistant Maternel Agréé*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

5.2.2. Thème 2 : Le Relais accompagne le recours à un professionnel de l'accueil individuel

Constats principaux :

- Le RPE est repéré comme un lieu d'information par le public ayant déjà eu un 1er contact.
- Les principaux contacts sont liés aux démarches administratives et questions en matière de droit du travail.
- Les démarches administratives sont complexes pour certaines familles (la compréhension de la convention collective, les étapes clés tout au long du contrat, maitrise du numérique…).
- Le Relais facilite l'accès à l'information.

OBJECTIF 1 : Permettre aux parents employeurs et professionnels de l'accueil individuel de connaître leurs droits et devoirs respectifs								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Communication d'une information en droit de 1er niveau	Permanences téléphoniques. Permanences physiques en itinérance. Faire appel à des partenaires du domaine de la santé et du social. Utilisation des outils existants (mon-enfant.fr, documents du RPE QC et des Relais du Finistère, documents Pajemploi…).	Visibilité et la lisibilité de l'information concernant les démarches pour devenir employeur d'un assistant maternel, le coût et la procédure. Un parent employeur autonome dans ses démarches. Un entretien d'embauche, avec le professionnel, centré sur l'enfant et les conditions d'accueil.						Nbr de contacts par thématique abordée.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

	Facilitation de compréhension des documents transmis aux familles (facile à lire et à comprendre FALC).	Reduction des situations litigieuses.						
Orientation du public vers les organismes compétents en cas de questions spécifiques	Identification de la demande. Transmission des coordonnées DDETS, syndicats, pajemploi…	Chaque famille bénéficie d'une réponse adaptée et ciblée au regard de sa situation.						
Veille juridique des animateurs	Lectures / formations / groupe de travail. Recherches documentaires. Mise à jour des connaissances par le biais d'ateliers du droit du travail. Intégration à des groupes de travail.	Actualisation des connaissances pour une réponse de 1er niveau adaptée aux questions du public.						Formations effectuées. Groupe de travail.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

5.3. L'information et l'accompagnement des professionnels

5.3.1. Thème 1 : Le Relais offre un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

Constats principaux :

- Le nombre de candidats au métier d'assistant maternel a diminué, notamment en 2025.
- Au cours de la période 2022/2026, le Relais a élargi son champ d'intervention : il intervient sur les forums de l'emploi, la journée de formation baby-sitting avec le SIJ, la PMI et aussi dans les écoles et centres de formation Petite Enfance.
- Le Relais organise différents temps d'information avec ou sans intervenants. Depuis 2024, il propose, aux assistants maternels, des visio sur un format court d'1h en début d'après-midi.
- La mobilisation des professionnels aux divers temps de rencontres (hors accueil des enfants) proposés par le Relais en soirée ou le week-end reste difficile. Les temps qui les attirent le plus sont ceux organisés à l'initiative de la PMI ou ayant des thématiques très précises (ex : protection sociale).
- Le Relais a porté peu d'évènements en direction des familles. Par contre, il a travaillé en partenariat avec d'autres services et structures pour proposer divers temps.
- Peu de participation des familles sur les quelques temps d'échanges proposés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

OBJECTIF 1 : Accompagner le projet professionnel des candidats aux métiers de la petite enfance

Propositions d'actions	Moyens/outils	Résultats attendus	Délais					Indicateurs d'évaluation
			2027	2028	2029	2030	2031	
Information sur les démarches à réaliser auprès du Conseil Départemental 29 pour obtenir l'agrément d'assistant maternel et les différentes aides existantes	Entretiens téléphoniques et/ou physiques avec les futurs candidats. Plaquette « assistant maternel du Conseil Départemental ». Site internet CD29 et e.services.finistere.fr. Site Cnaf et flyers sur les aides (prime à l'installation, prêt à l'amélioration de l'habitat).	Meilleure connaissance du métier et des démarches liées à l'agrément.						Nbr de candidats reçus.
Poursuite du travail engagé avec pôle emploi et les autres structures liées à l'emploi.	Participation aux réunions d'information destinés aux demandeurs d'emploi.	Meilleure information sur le métier. Diffusion d'une image valorisante du métier.						Nbr de réunions. Nbr de participants. Nbr de futurs candidats souhaitant être recontactés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Prise de contact avec des centres de formation sur les métiers de la petite enfance	Courrier, échanges téléphoniques ou entretiens afin de savoir s'ils sont intéressés par une présentation du métier d'assistant maternel à leurs élèves. Présentation du Relais et de la problématique de baisse du nombre de professionnels.	Meilleure information sur le métier. Diffusion d'une image valorisante du métier.						Nbr de contacts. Nbr d'interventions.
Information sur les métiers de la petite enfance (CAP AEPE, auxiliaire de puériculture …)	Entretiens téléphoniques ou physiques. Partenariat avec le SIJ (journée baby sitter). Orientation vers les sites d'informations (conseil régional, mon-enfant.fr, ONISEP…). Intervention dans les écoles et centre de formation Petite Enfance.	Meilleure connaissance du secteur de la petite enfance.						Nbr de contacts. Journée baby-sitter.
Mise en relation des candidats avec des professionnels en exercice afin de mieux appréhender le métier	Orientation vers les associations d'assistants maternels. Journée des assistants maternels. Porte ouverte du Relais. Transmission des demandes de stages auprès des assistants maternels.	Meilleure connaissance de la réalité du métier (organisation ; conciliation vie pro./perso. ; relationnel parents/enfants…).						Nbr de sollicitation reçue par les marraines.
Veille informative des animateurs	Lectures / formations / groupe de travail. Recherches documentaires. Echanges avec les puéricultrices.	Réactualisation des données et mise à jour des connaissances pour une réponse adaptée aux questions du public.						Formations effectuées. Groupe de travail.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

OBJECTIF 2 : Proposer des espaces d'information et d'échanges à destination des professionnels								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Proposition de temps d'informations thématiques ou d'espaces de parole	En dehors du temps d'accueil des enfants. Différents thèmes. Changement de lieux. Supports variés, s'appuyer sur les outils numériques (visioconférence, enregistrements audio/vidéo). Covoiturage/parrainage. Travail en équipe sur la dynamique à mettre en place pour favoriser les échanges. Sollicitation d'intervenants ou de partenaires. Transmission de l'invitation aux structures prestataires/mandataires de garde à domicile.	Augmentation de la participation des assistants maternels et des gardes à domicile. Enrichissement des compétences professionnels. Réflexion sur sa pratique professionnelle en leur permettant d'exprimer leurs difficultés.						Nbr de temps proposés. Participation AMA/GAD. Diversité des thématiques proposés, intervenants. Mesure de la satisfaction du public.
Proposition d'ateliers en matinée en présence des enfants	Matériels pédagogiques et thématiques diversifiées. Salles adaptées à l'accueil.	Les assistants maternels peuvent transposer à leur domicile les activités spécifiques faites au Relais						Mesure de la satisfaction. Les thématiques proposées.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

	Posture de l'animateur (écoute, disponibilité, exemplarité, convivialité). Lieux réguliers, lieux ponctuels et une fois/an sur les communes non couvertes. Avec ou sans intervenants. Diversités des lieux (salles QC, salle des fêtes, médiathèques, en intérieur ou extérieur).	ou partager ce qu'ils proposent à domicile. Rencontres, échanges entre professionnels, susciter l'observation de l'enfant et la réflexion, possibilité de trouver des ressources (exemple C. Colleu sur le développement de l'enfant). Accueil de professionnels différents, chaque année, en fonction de leur organisation professionnelle. Maintien du taux de participation Accessibilité du service géographiquement.						Les lieux, le nbr de matinées par lieu. Participation et fréquentation.
Participation à la rédaction de la lettre du Relais	1 article. Participe qui veut. Thèmes variés.	Partage d'expérience. Implication des professionnels. Valorisation des compétences.						Nbr d'articles. Nbr d'AMA différents ayant participé à la rédaction. Thèmes abordés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

OBJECTIF 3 : Favoriser l'accès aux temps d'échanges thématiques proposées aux professionnels et aux parents								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Recueil des coordonnées des parents souhaitant participer aux actions du Relais	Lors des entretiens téléphoniques, physiques. Fiche de renseignements enfants.	Avoir un mailing de contact familles.						Nbr de familles avec mail.
Communication	Diversification des outils de communication (site internet, réseaux sociaux, mail, flyers, presse). Recensement des souhaits des familles. Parrainage parent/assistant maternel Invitation par mail.	Augmentation du nbr de participants.						Nbr de familles et professionnels différents.
Varier les lieux et les supports proposés pour l'organisation de ces temps	Utilisation des salles du territoire de Quimperlé Communauté. Conférences, vidéos. En soirée, le week-end.	Accessibilité du service géographiquement et temporellement.						Mesure de la satisfaction. Les lieux et supports proposés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

5.3.2. Thème 2 : Le Relais accompagne la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

Constats principaux :

- Le Référentiel national de la qualité de l'accueil du jeune enfant est paru en juillet 2025. Il sert de support aux animatrices du Relais dans les échanges avec les professionnels.
- Les animations du Relais sont fréquentées par 50% des assistants maternels, par an. Ce ne sont pas forcément les mêmes professionnels qui viennent tous les ans. La fréquentation est variable selon les secteurs et les moments de l'année.
- Peu d'assistants maternels s'inscrivent dans le processus de formation continue (20%). Au cours de la période de nombreux freins au départ en formation ont rendu difficile l'accompagnement du Relais : restrictions pour accéder aux formations, gel des formations début 2026, sessions annulées fautes d'un nombre suffisant de professionnels inscrits.
- Le relais dispose d'outils pédagogiques et ludiques (ouvrages, valises de jeux) mais peu d'emprunt finalement et pas nécessairement accessible pour tous les assistants maternels).
- Il est rare qu'un professionnel garde d'enfants à domicile fréquente les animations du Relais. En parallèle ce service est peu utilisé par les familles ce qui explique qu'il y a peu de professionnels à venir au Relais et quand il est utilisé c'est surtout sur des horaires atypiques ou le week-end.
- Le Relais adapte son fonctionnement pour faciliter la participation :
    - ⇨ Portail pour s'inscrire aux animations avec une période d'inscription et une phase de validation qui tient compte des participations précédentes ;
    - ⇨ jeu libre sans inscription de 9h30/11h30.
- Le Relais a poursuivi la mise en place d'animations sur les plus petites communes.
- Le Relais utilise divers lieux et s'appuie sur les Alsh afin de faciliter le parcours de l'enfant.
- Dans le cadre du partenariat avec les structures collectives, des temps communs d'animation sont organisés soit dans les salles du Relais soit dans le jardin des structures.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

OBJECTIF 1 : Faciliter l'accès aux animations proposées aux professionnels de l'accueil individuel accompagnés des enfants								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Définition des modalités de participation et information des professionnels	Horaires diversifiés : 2 créneaux (9h30/10h30 et 10h45/11h45). Inscription systématique via le portail pour toutes les activités, la semaine précédente. Vigilance à partir du logiciel sur la participation pour favoriser l'équité, afin de permettre aux assistants maternels venant ponctuellement, d'accéder au service. Visibilité des places restantes. Mise en place de listes d'attente Proposition de matinée jeu libre sans inscription de 9h30 à 11h30.	Accueil des professionnels selon leur disponibilité. Maintien du taux de participation. Accessibilité du service géographiquement et temporellement.						Participation, régularité, fréquentation.
Répartition des animations sur le territoire	Adapter régulièrement le nombre d'animations en fonction de la fréquentation, maintien d'une présence régulière sur chaque commune.							
Proposition de temps « forts » marquant des moments de l'année	Gouter fin d'année scolaire, gouter de Noël, spectacle. Jauge + importante d'enfants et d'adultes. De 15h30 à 17h30.							

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

OBJECTIF 2 : Favoriser la sociabilisation de l'enfant durant son parcours								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Mise en place d'un espace de jeu libre, sécurisé/sécurisant avec des propositions de thèmes diversifiés en s'appuyant sur le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant	Accueil en matinée. Avec ou sans intervenants. Utilisation des ALSH pour faciliter l'identification du lieu par l'enfant. Utilisation de lieux divers en intérieur, extérieur. Matériels pédagogiques / salles adaptées à l'accueil. Posture de l'animateur (accueil, présentation du lieu). Règle de l'exploration libre de l'enfant.	Rencontre entre enfants/enfants/adultes. Exploration, expérimentation libre d'un espace autre que le domicile de l'assistant maternel ou de la structure. Le regard de l'adulte sur enfant : questionnement, observation, confort de l'enfant. Découverte des lieux que l'enfant sera amené à fréquenter durant son grandissement.						Observation de l'animateur du Relais et le partage avec le professionnel référent de l'enfant. Nbr de rencontres. Nbr animations partagées.
Elaboration de projets communs RPE/Crèches sur des thématiques particulières	Temps d'échanges préparatoires. Animations communes. A l'occasion des SPE, semaine du goût… Transmission du planning du Relais.							

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Organisation d’animations communes RPE/ALSH	Temps d'échanges entre les animateurs pour définir l’organisation. Aménagement commun de l’espace. Temps passerelles.							

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

OBJECTIF 3 : Promouvoir la formation continue et accompagner le parcours de formation								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Information sur le droit à la formation continue et des possibilités de formation	Articles dans la lettre du Relais pour les assistants maternels. Au cours des entretiens pour les parents employeurs. Mail annuel aux parents employeurs. Utilisation des fiches supports mise en place par le groupe « Formation Continue » du SDSF. Indication sur le nombre d'heure possible, sur le CPF, sur les possibilités de départ hors temps d'accueil des enfants mais aussi départ sur son temps de travail. Transmission du catalogue avec les différentes thématiques proposées.	Augmentation du nombre d'assistants maternels différents à partir en formation.						Nbr d'AMA. Communication. Nbr d'articles dans la lettre du Relais. Nbr de contacts AMA et parents et lien avec cette thématique.
Recensement des envies de formation et suivi	Questionnaire annuel au cours du 2ème semestre par mail + par courrier pour les assistants maternels sans courriel. Celui-ci soumet des propositions + oriente vers le catalogue.	Organisation de formations adaptées aux besoins et envies qui se déroule sur le territoire de QC.						Nbr d'AMA. Thèmes souhaités. Contacts avec les organismes de formation.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

	Le recensement se fait aussi lors des entretiens téléphonique, physique ou lors des animations.							
Facilitation de la mise en place de solution de remplacement pour les familles	Communication par mail du besoin de remplacement.	Facilitation du départ en formation sur le temps de travail.						Nbr de sollicitation.
Veille des animateurs sur le dispositif de formation continue	Échanges avec les organismes de formation, participation à des rencontres.	Meilleures informations transmises.						Contacts avec les organismes de formation.

OBJECTIF 4 : Être un lieu ressource								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Rédaction et diffusion d'une newsletter appelée « La lettre du Relais » cinq fois par an	Veille administrative et juridique des animatrices RPE pour la rédaction des articles Proposition d'articles en lien avec le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant Proposition d'une rubrique « Le coin des Ass Mat » + ajout Céline : rubrique Prévention santé AMA	Accès aux actualités, à la démarche de prévention, aux activités du Relais, à la programmation des animations et évènements du Relais Partage d'expérience entre professionnels						

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Mise en ligne d'un padlet	Différentes rubriques thématiques Mise à jour régulière	Accès à des contenus pédagogiques, des ressources, fiches pratiques, médiathèque, ludothèque…)						
Mise à disposition d'outils pédagogiques et ludiques	Recensement des besoins. Constitution d'un fonds documentaire. Revues spécialisées et ouvrages professionnels. Sacs de jeux.	Une documentation spécifique en lien avec l'activité professionnelle permettant de développer ses connaissances. Diversification des propositions éducatives.						Supports de diffusion mis en place. Evolution du nombre d'ouvrages. Evolution du nbr de sacs de jeux. Nbr emprunts de livres ou revues. Nbr emprunts de valises.
Amélioration de la communication et l'accessibilité aux outils	Diffusion de la liste des ouvrages en ligne via le padlet Mise à disposition et promotion lors des animations. Réflexion sur une « Média-ludo » mobile.	Augmentation des emprunts et du nbr de professionnels à emprunter.						Nbr emprunteurs.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

5.3.3. Thème 3 : Le Relais contribue à lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

Constats principaux :

- Beaucoup de départs du métier d'assistants maternels observés sur le territoire contre peu d'installations.

Les assistants maternels arrêtent leur activité notamment en raison :

- D'un changement d'activité professionnelle,
- De la retraite
- D'un déménagement
- Pour raison de santé (pathologies liées au métier).

- Le nombre d'enfants de -3 ans accueillis par les assistants maternels est en diminution, pour autant la proportion d'enfants de -3 ans confiés à un assistant maternel est en progression. Il faut donc maintenir à un certain niveau ce mode d'accueil.
- Peu de professionnels se renseignent auprès du RPE sur une évolution de carrière dans un métier de la petite enfance.
- Une diminution du nombre de naissances et d'enfants de -3 ans.
- Un développement de l'offre d'accueil notamment par l'implantation de micro-crèches sur la période 2022/2026.
- Inquiétudes des professionnels sur la période 2022/2026 qui avaient des places disponibles et recevaient peu ou pas d'appels.
- Pour promouvoir le métier, le Relais participe à différents temps d'information : forums de l'emploi, intervention dans les centres de formation, auprès du public de France Travail…

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

OBJECTIF 1 : Accompagner les professionnels pour contribuer à la pérennisation de leur carrière en veillant à leur bien-être professionnel								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Mise en place d'un suivi et des contacts réguliers avec les assistants maternels	Contact téléphonique. Répartition des assistants maternels entre les animateurs, veille du nombre de contact. Ecoute des situations.	Meilleure connaissance des professionnels. Création d'un lien. Identification des problématiques éventuellement rencontrées.						Nbr de contacts. Nbr AMA contactés/non contactés.
Identification plus fine des raisons qui amènent les professionnels à arrêter le métier	Logiciel. Contact téléphonique systématique lorsque l'assistant maternel n'apparait plus sur le listing du CD 29.	Meilleure connaissance du motif de la cessation d'activité pour la mise en place d'actions spécifiques.						Statistiques par motif d'arrêt.
Information sur les possibilités d'accéder à la formation continue	Articles dans la lettre du Relais. Diffusion annuelle du questionnaire de recensement qui va permettre d'identifier les personnes ayant besoin d'information quant à la démarche de formation.	Augmentation du nombre de départs en formation.						Nbr de départs et nbr de professionnels.
Information sur les possibilités d'accéder à la VAE Petite Enfance	Articles dans la lettre du Relais. Recensement des demandes ou des besoins des professionnels.	Meilleure connaissance des modalités d'exercice du métier d'assistant maternel et des						Nbr de sollicitation.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

	Orientation vers les structures de formation (GRETA, Agora Services …).	possibilités d'évolution professionnelle.						
Information concernant les modalités d'exercice en dehors du domicile (MAM)	Articles dans la lettre du Relais. Recensement des demandes. Mise en lien entre porteurs de projet. Orientation vers les services de PMI et CAF.							

OBJECTIF 2 : Contribuer à la préservation de la santé des professionnels dans l'exercice du métier tout au long de leur carrière								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Sensibilisation lors des entretiens ou des animations sur des gestes et postures et orientation en fonction des besoins exprimés ou repérés	Animatrices formées au PRAP Ecoute des professionnels sur des problématiques de santé exprimées. Observation sur l'utilisation du matériel, le portage des enfants et l'aménagement de l'espace. Proposition de matériel dans le cadre des animations pour aborder le sujet (tabouret à roulettes…).	Sensibilisation aux gestes et postures professionnelles, leur permettant de protéger leur santé. Réduction du nombre pathologies (physiques et psychiques) ou d'arrêts maladie liés au travail. Maintien du nbr de professionnels en exercice.						Nbr d'AMA en arrêt au motif « arrêt maladie ». Nbr AMA en activité. Satisfaction des professionnels. Nbr de temps d'échanges et la participation. Nbr de consultation des rubriques de la lettre du relais.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

	Orientation vers la formation continue sur cette thématique ou vers la médecine du travail, IRCEM, PMI. Vigilance à avoir pour chaque nouveau professionnel. Démarrage des animations par un réveil du corps. Animations thématiques yoga/sophrologie.	Prise de conscience des risques professionnels. Meilleur cadre de travail.						
Organisation d'un temps d'échanges entre professionnels	En dehors de la présence des enfants. Lors d'une porte ouverte du Relais ou lors d'une visio, mettre l'accent sur la prévention (améliorer son quotidien, le matériel utilisé à la maison...).							
Intégration d'une rubrique prévention dans la lettre du Relais	Vidéos chocs sur certaines situations (sollicitation de Claude Colleu sur des repérages). Interview de professionnels ayant investi dans du matériel, ayant réfléchi l'aménagement de leur espace. Illustration d'étirements à faire le soir. Sollicitation de partenaires, des intervenants.							

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

OBJECTIF 3 – Mission renforcée : Contribuer à la promotion renforcée de l'accueil individuel								
Propositions d'actions	**Moyens/outils**	**Résultats attendus**	**Délais**					**Indicateurs d'évaluation**
			2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	
Participation aux forums de l'emploi, organisé par Quimperlé Communauté	Stand du Relais, plaquette du Relais et celle du CD 29 pour informer sur le métier.	De nouveaux candidats. Meilleure information sur le métier. Diffusion d'une image valorisante du métier.						Nbr de forum organisés. Fréquentation.
Valorisation du métier	Film / teaser présentant le métier, diffusé sur site QC et en support de réunion. Utilisation de différents canaux de diffusion : presse locale, réseaux sociaux. Organisation d'une porte ouverte co-construite et co-animée avec les assistants maternels							Nbr de réunions. Les outils/supports mis en place.
Sensibilisation des assistants maternels à l'accueil de stagiaire	Lettre du Relais. Diffusion des demandes de stage par mail auprès des assistants maternels.							Nbr d'articles. Nbr de demande de stage relayées.
Présentation du label AVIP (Accueil du Jeune Enfant pour Favoriser l'insertion Professionnelle)	Lettre du Relais. Temps d'échange.							

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

6. Annexes

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 1 : Fiche de poste des animateurs de Quimperlé Communauté

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Date d'élaboration	**1er Janvier 2026**
Date d'actualisation	

Fiche de poste de travail

Présentation du poste de travail		
Poste	**Animatrice Relais Petite enfance**	
Type d'emploi	☒Permanent	☐Non permanent
Groupe de fonction RIFSEEP	**E1**	
Pôle	**Solidarités**	
Direction	**Enfance Jeunesse Parentalité**	
Service	**Petite enfance**	
Grade cible du poste	**EJE**	
NBI	*Non éligible*	

Descriptif du poste de travail

Définition générale du poste	
Animation du Relais Petite Enfance (RPE) sur le territoire de Quimperlé Communauté	
Missions du poste	**Activités du poste**
Informer et accompagner les familles dans la recherche d'une solution d'accueil individuel ou collectif	• Accueil téléphonique, physique, numérique des familles • Gestion et diffusion, avec le Conseil Départemental, de la liste des assistants maternels du territoire • Promotion du site monenfant.fr
Délivrer une information générale : - sur le métier d'assistant maternel et d'auxiliaire parentale (garde d'enfants à domicile), - sur les droits et obligations de l'employeur et du salarié : délivrance d'une information de droit de 1er niveau	• Accueil des futurs candidats aux métiers • Travail avec les structures de l'emploi, les organismes de formations et établissements scolaires et participation aux évènements liés à l'emploi et à la promotion du métier • Accueil des parents employeurs et des assistants maternels
Accompagner la professionnalisation et l'amélioration des pratiques professionnels des assistants maternels et des auxiliaires parentaux	• Mise à disposition d'outils à destination des professionnels • Accompagnement sur la prévention des risques du métier d'assistants maternels
Offrir un cadre propice aux échanges pour les enfants, les professionnels et les familles	• Mise en place de séances d'animation pour les professionnels, parents et enfants • Mise en place d'évènements en direction des professionnels et parents
Participer à l'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.	• Suivi et présentation du contexte local, départemental et national
Définition et mise en œuvre du projet de fonctionnement en lien avec la CAF	• Réalisation du diagnostic, élaboration du plan d'action, évaluation
Gestion administrative, logistique et budgétaire du service	• Elaboration du planning des activités du service, utilisation d'un logiciel métier, promotion du service, communication auprès du public cible, réalisation du bilan annuel du service. • Gestion du matériel et du véhicule • Elaboration, suivi budgétaire et demande de subventions en lien avec la direction
Développement de partenariat	• Participation au réseau des RPE • Travail avec le tissu institutionnel et les structures Petite enfance du territoire
Et toutes autres missions qui pourraient être confiées dans le cadre des nécessités de service.	

Relations liées au poste de travail

Positionnement hiérarchique	Sans encadrement			
Responsable fonctionnel (si différent)				
Nombre d'agents permanents encadrés en direct	☐ plus de 10	☐Entre 6 et 10	☐ Entre 2 et 5	☐1 agent
Nombres d'agents saisonniers encadrés directement avec fiche d'évaluation	☐ Entre 1 et 20	☐ plus de 20		
Nombres d'agents permanents encadrés indirectement	☐Plus e 40	☐Entre 21 et 40	☐Entre 11 et 20	☐10 ou moins
Environnement professionnel (Élus, partenaires et relations internes/externe/public	Partenaires en lien avec la petite enfance, la famille, l'emploi, la culture, l'environnement, l'alimentation... Institutions (CAF, PMI, DREETS, PAJEMPLOI...)			

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Compétences et sujétions liées au poste de travail

Responsabilités d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception

Niveau de coordination et d'interactions avec des acteurs divers :

☐Faible ☒Modéré ☐Fort

Technicité, expertise, expérience ou qualifications nécessaires à l'exercice des fonctions

Qualification (Niveau de diplôme attendu pour passer le concours du grade cible du poste) : II (Bac + 3 ou 4)

Habilitation(s) et certification(s) attendue(s) : ☐3 ou plus ☐2 ☒1

Complexité du poste (domaine d'intervention, identifié comme une politique publique) : ☐3 ou plus ☐2 ☒1

Niveau d'expertise métier identifié sur le poste :

☐Conception	☐Coordination Administrative	☒Coordination Technique	☐Exécution

Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Exposition régulière à des facteurs physiques de pénibilité : .....

☐Occasionnelle (2 fois/mois)	☒Fréquente (1 fois/semaine)	☐Quotidienne

Sujétions horaires :

☐Travail du dimanche / jours fériés ☐Travail posté (en 2x8) ☐Forte disponibilité en-dehors des horaires normaux
☐Travail de nuit (entre 22h et 5h) ☐Annualisation

Réalisation de travaux dangereux insalubres, incommodes ou salissants : .....

☐Occasionnelle (2 fois/mois) ☐Fréquente (1 fois/semaine) ☐Quotidienne

Niveau de criticité identifiées dans le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) :

☐Interruption maximale d'un mois ☐Interruption maximale d'une semaine ☐Continuité indispensable

Responsabilité directe de la sécurité usagers encadrés : ☒Direct ☐Indirect

Exigence émotionnelle :

☐Poste d'accueil en guichet ☐Poste d'accueil sans guichet ☒Poste de contact avec un public fragile

Autres compétences

- Capacité d'écoute et d'analyse
- Capacité d'adaptation à des publics et des situations variées
- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Esprit d'initiatives
- Méthodologie de gestion de projet
- Maitrise de l'outil informatique

Conditions de travail * :

Horaires et lieu de travail du poste

Horaires habituels : 8h45-17h45 horaires variables en fonction de l'activité du service	Astreintes :	☐Oui	☒Non
	Si oui, périodicité :		
Télétravail : ☐Non éligible ☒1 jour ☐2 jours	Contraintes : Déplacements sur tout le territoire Manutention Travail occasionnellement en soirée ou le week-end		
Résidence administrative : Kermec 29300 TREMEVEN	Lieu(x) : Les 16 communes du territoire		

Véhicule utilisé lié au poste de travail

☒Oui ☐Non
Si oui, quel(s) type(s) :

☒VL ☒Fourgon
☐PL ☐Autre (préciser)
☐Engin

Équipements de protection individuelle (EPI) *Même occasionnellement* — ☐ **Non aucun besoin** ☐ **Oui, lesquels :**

Casque	Protection auditive	Lunettes	Masque facial	Masque anti-poussière	Appareil respiratoire individuel	Vêtement de travail	Tablier de soudeur	Gants	Chaussures ou bottes	Harnais
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Le titulaire du poste de travail

Nom Prénom		**Signature**	

Date de prise de poste	Statut	Grade (de l'agent)

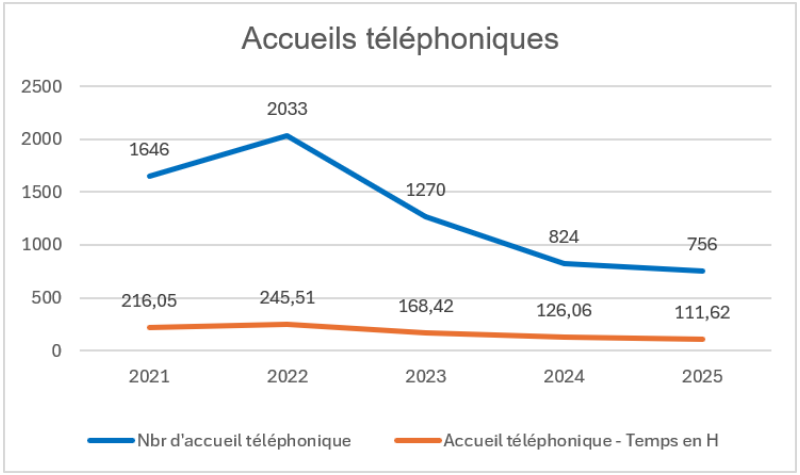
DGA du pôle ou DGS	Directeur/trice	Responsable de service
Gaël MURGALE	Maguylène LE GOC	Maguylène LE GOC

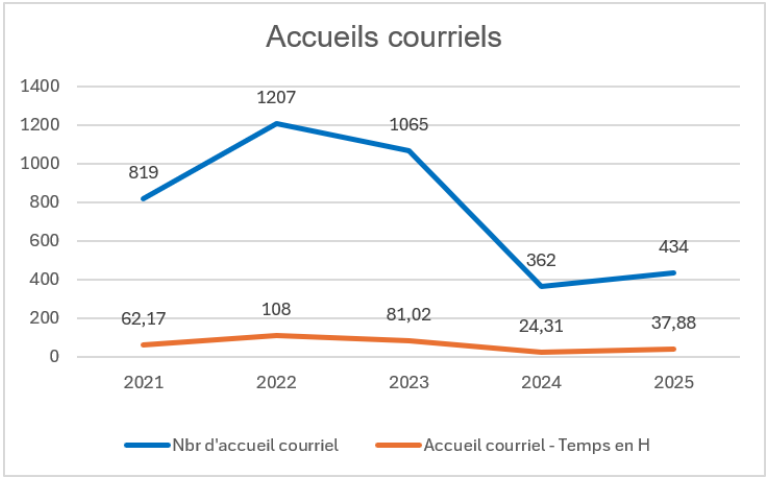
*- Application du Règlement Intérieur Hygiène et Sécurité - Avis favorable du CTP le : 10/03/2009 et validé en conseil communautaire le : 19/03/2009
- Application du Règlement Intérieur de Quimperlé Communauté et les Règlements annexes - Avis favorable du CT le : 11/12/2017 et validé en conseil communautaire le : 19/12/2017

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

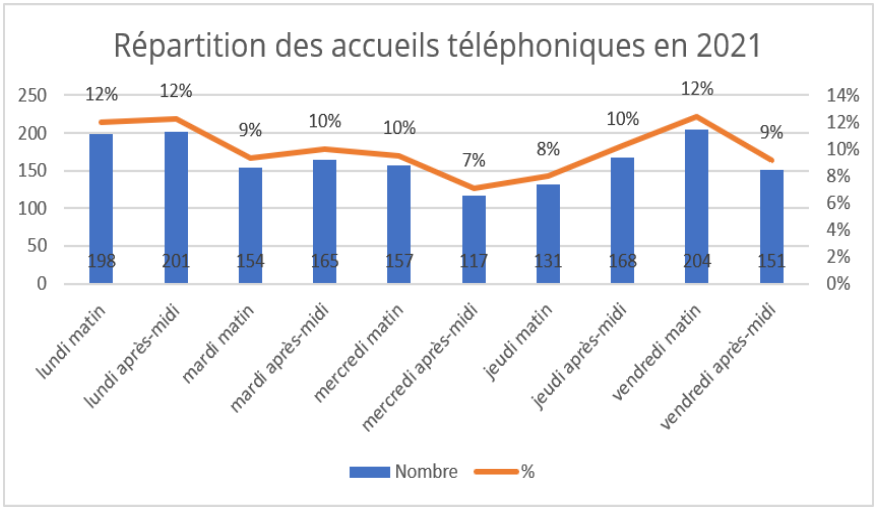
Annexe 2 : Données relatives aux permanences téléphoniques

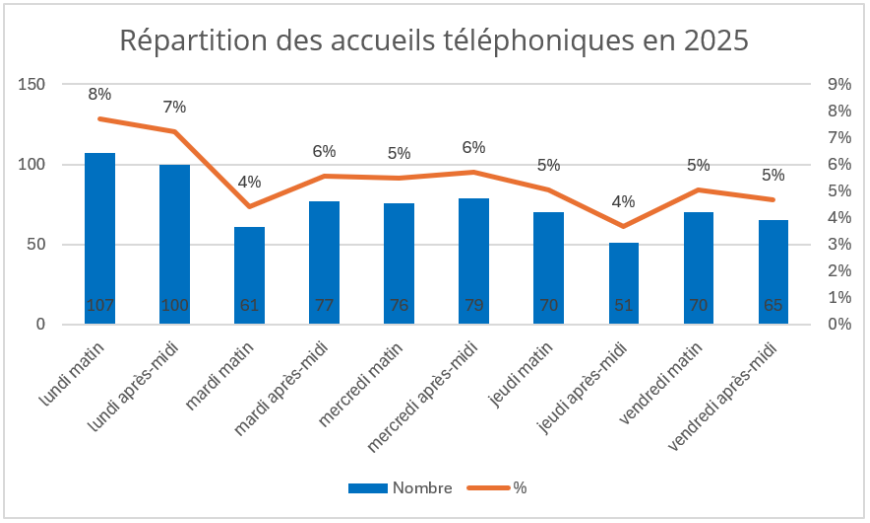
Données 1 :





Données 2 :

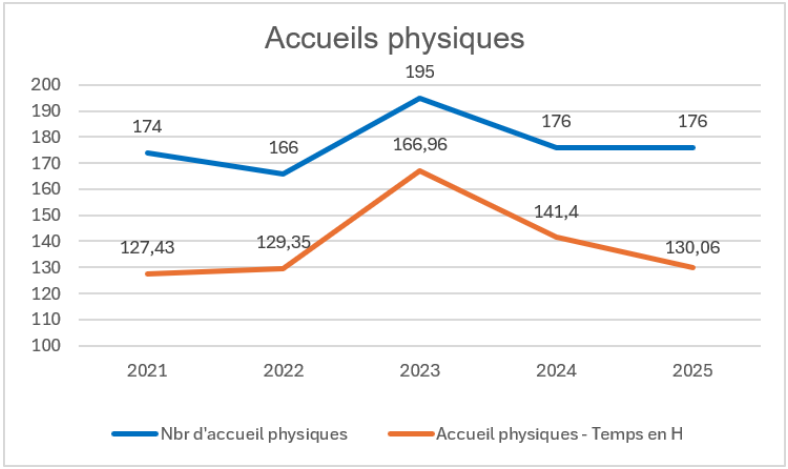


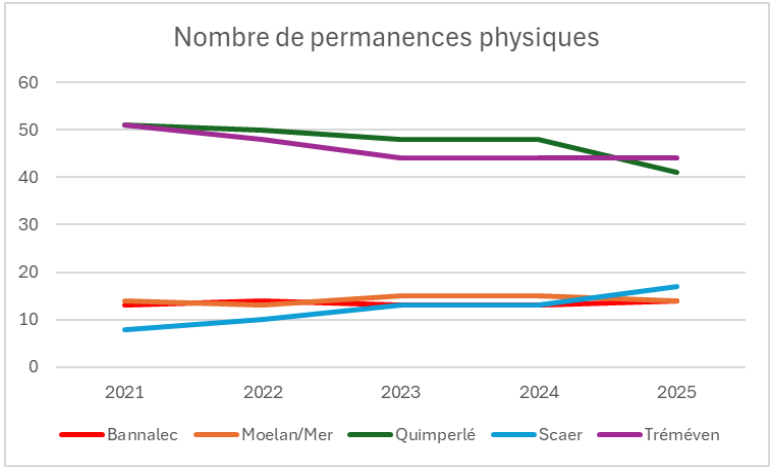


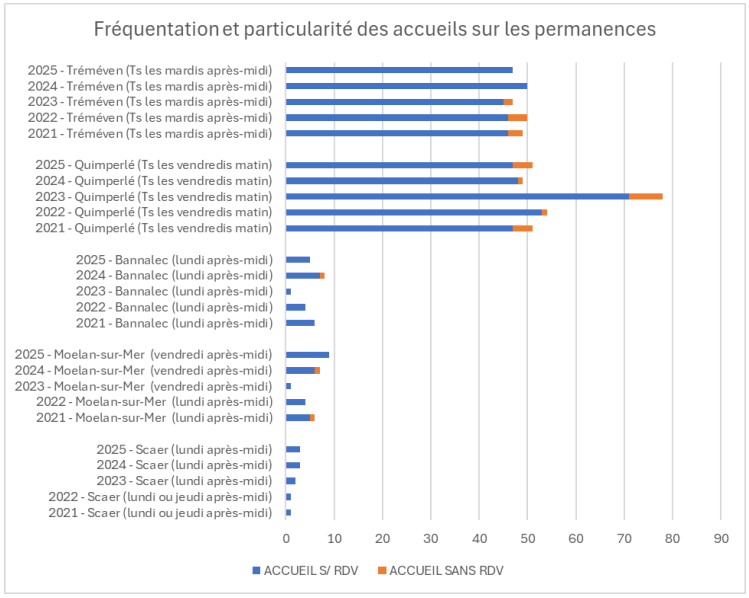
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

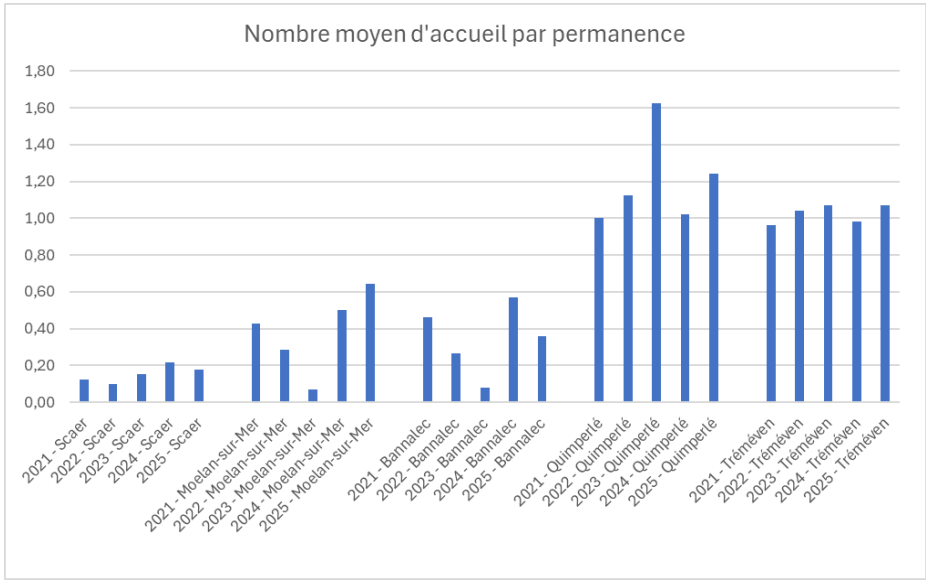
Annexe 3 : Données relatives aux permanences physiques

Données 1 :

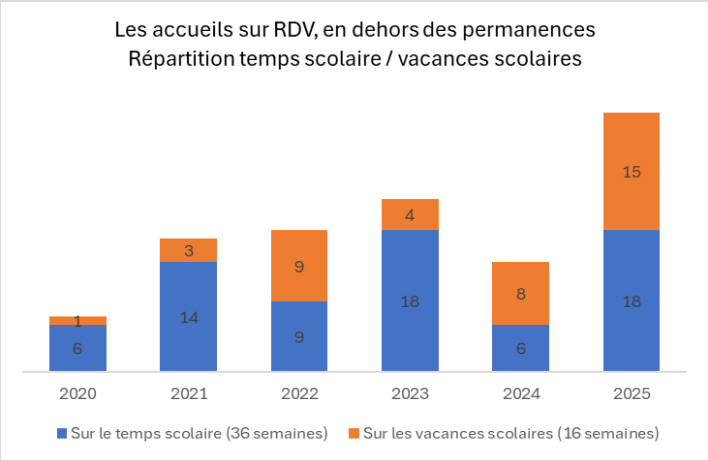


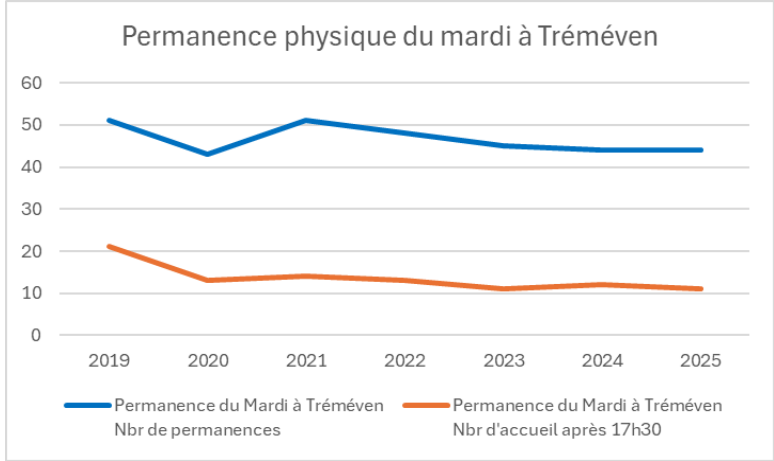






Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE





Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 4 : Données relatives aux activités d'éveil

Données	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'ateliers d'éveil (matinées)	138	151	146[1]	152[2]	144[3]
Nombre de créneaux horaires	192	299	280[1]	284[2]	265[3]
Volume horaire	272,5	301	290,5	299	280,5
Nombre moyen d'assistants maternels par matinée	4,96	6,41	6,56	7,13	7,47

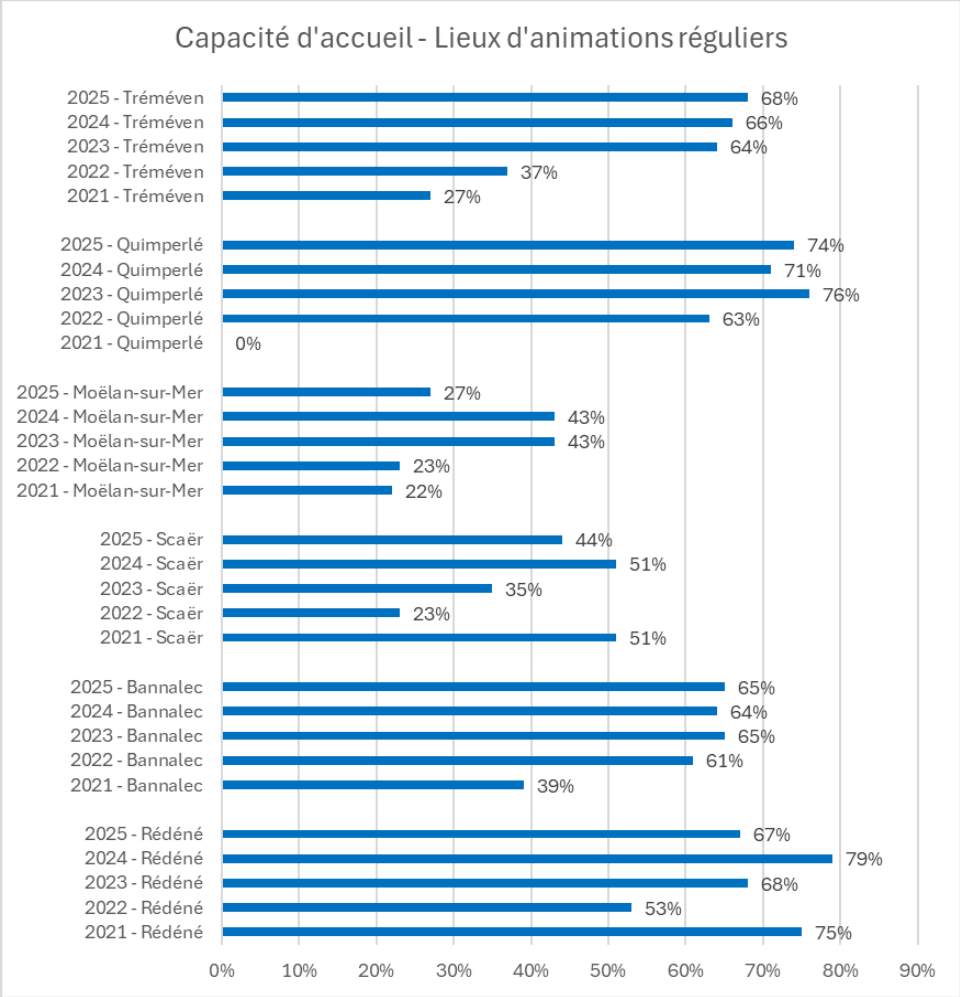
[1]Dont 3 sans inscriptions -[4]Dont 5 sans inscriptions – [3]Dont 9 sans inscriptions

Evolution de la participation des assistants maternels					
Données	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Nbr d'assistants maternels en activité	226	214	212	220	208
Nbr d'assistants maternels ayant participé à au moins 1 atelier	72	81	99	105	105
Nbr d'assistants maternels ayant participé à au moins 5 ateliers	42	55	62	66	61
Nbr d'assistants maternels ayant participé à 10 ateliers ou + (en moyenne 1 fois par mois)	27	37	35	47	48
Taux de participation	**32%**	**38%**	**47%**	**48%**	**50%**

Nbr d'assistants maternels qui sont venus au cours de l'année et qui étaient aussi présents l'année précédente	57	58	64	78	87
Nbr d'assistants maternels venus au cours de l'année mais non présents l'année précédente	15	24	35	27	18
dont nouveaux assistants maternels	*6*	*7*	*7*	*11*	*6*
Nbr d'assistants maternels qui ne sont pas venus au cours de l'année mais étaient présents l'année précédente	33	15	18	21	18*

**6 d'entre eux n'exercaient pas le métier en 2025*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE



Lecture du graphique :

Pour chaque créneau horaire proposé, le Relais défini un nombre d'enfants qu'il est possible d'accueillir (entre 10 et 14 enfants). Le graphique fait état des créneaux qui ont été complets.

Ainsi en 2025, 65% des créneaux proposés sur Bannalec ont été complets alors que 27% l'ont été sur Moëlan/Mer.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 5 : La population par commune sur le territoire entre 2014 et 2023 (Données INSEE au 1er janvier 2026)

Commune	Population municipale 2014	Population municipale 2015	Population municipale 2016	Population municipale 2017	Population municipale 2018	Population municipale 2019	Population municipale 2020	Population municipale 2021	Population municipale 2022	Population municipale 2023	% variation 2014/2023
Arzano	1385	1387	1390	1387	1 377	1 376	1 397	1 419	1 440	1 441	3,89%
Bannalec	5587	5634	5645	5659	5 663	5 668	5 656	5 713	5 707	5 725	1,62%
Baye	1141	1143	1149	1149	1 198	1 239	1 281	1 325	1 363	1 369	19,77%
Clohars-Carnoët	4246	4315	4310	4333	4 432	4 528	4 625	4 651	4 701	4 708	9,11%
Guilligomarc'h	749	757	765	778	779	783	790	797	804	803	6,08%
Le Trévoux	1590	1609	1617	1606	1 601	1 597	1 608	1 609	1 611	1 652	2,67%
Locunolé	1144	1152	1152	1154	1 156	1 158	1 167	1 169	1 166	1 177	2,17%
Mellac	2899	2970	3042	3112	3 183	3 242	3 303	3 329	3 371	3 404	14,61%
Moëlan-sur-Mer	6947	6874	6800	6781	6 765	6 742	6 748	6 756	6 763	6 749	-1,82%
Querrien	1740	1743	1748	1739	1 713	1 689	1 665	1 655	1 654	1 645	-5,62%
Quimperlé	12025	12018	12034	12057	12 188	12 220	12 077	12 313	12 444	12 469	3,75%
Rédéné	2896	2893	2901	2908	2 907	2 917	2 911	2 955	2 999	3 043	5,18%
Riec-sur-Belon	4141	4165	4190	4185	4 172	4 180	4 240	4 307	4 374	4 376	5,07%
Saint-Thurien	1028	1027	1026	1032	1 037	1 038	1 027	1 016	1 005	1 000	-2,63%
Scaër	5382	5402	5383	5380	5 345	5 295	5 245	5 223	5 197	5 178	-4,15%
Tréméven	2288	2300	2312	2324	2 315	2 321	2 329	2 353	2 378	2 402	4,43%
Population de Quimperlé Communauté	**55188**	**55389**	**55464**	**55584**	**55831**	**55993**	**56069**	**56590**	**56977**	**57 141**	**3,16%**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 6 : Evolution des naissances entre 2021 et 2025 par commune (Données Quimperlé Communauté)

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25	% variation 24/25	Nombre de naissances 2023/2024/2025
Arzano	13	14	11	16	11	-5	-31,25%	38
Bannalec	76	62	38	41	33	-8	-19,51%	112
Baye	14	8	16	8	6	-2	-25,00%	30
Clohars-Carnoët	36	30	36	28	32	4	14,29%	96
Guilligomarc'h	10	15	5	7	7	0	0,00%	19
Le Trévoux	26	26	17	16	8	-8	-50,00%	41
Locunolé	12	12	11	15	16	1	6,67%	42
Mellac	36	28	29	37	33	-4	-10,81%	99
Moëlan-sur-Mer	43	56	44	28	40	12	42,86%	112
Querrien	15	15	17	12	9	-3	-25,00%	38
Quimperlé	147	131	90	79	90	11	13,92%	259
Rédéné	41	29	28	31	21	-10	-32,26%	80
Riec-sur-Bélon	29	37	16	23	33	10	43,48%	72
Saint Thurien	11	9	9	8	6	-2	-25,00%	23
Scaër	42	42	45	26	40	14	53,85%	111
Trémeven	31	22	23	16	22	6	37,50%	61
QUIMPERLE COMMUNAUTE	**582**	**536**	**435**	**391**	**407**	**16**	**4,09%**	**1233**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 7 : Nombre d'enfants de 0 à 5 ans par âge et par commune en 2023 *(Données IMAJE)*

COMMUNE	Enfant 0-2ans		Enfant 3-6ans	Enfant 0-6ans
	(chiffres CAF)	Dont naissance	(chiffres CAF)	(chiffres CAF)
Arzano	44	16	37	81
Bannalec	128	41	155	283
Baye	31	8	40	71
Clohars-Carnoët	94	28	108	202
Guilligomarc'h	20	7	31	51
Le Trévoux	45	16	44	89
Locunolé	46	15	34	80
Mellac	106	37	127	233
Moëlan-sur-Mer	108	28	100	208
Querrien	45	12	44	89
Quimperlé	249	79	273	522
Rédéné	87	31	97	184
Riec-sur-Bélon	77	23	93	170
Saint Thurien	28	8	26	54
Scaër	107	26	122	229
Tréméven	63	16	71	134
QUIMPERLE COMMUNAUTE	1278	391	1402	2680
Rappel 2023	*1403*	*435*	*1451*	*2854*
Variation 2022/2023	*-125*	*-44*	*-49*	*-174*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 8 : Support de communication « Quel mode de garde pour les 0-3 ans ? »

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 9 : Nombre d'assistants maternels et nombre de places d'accueil par commune entre 2021 et 2025

Commune	Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Au 31/12/2024		Au 31/12/2025		Variation du nombre d'assistants maternels en activité 2024/25	Variation du nombre de places 2023/24
	Assistants maternels en activité	Nombre de place d'accueil pour les assistants maternels en activité	Assistants maternels en activité	Nombre de place d'accueil pour les assistants maternels en activité	Assistants maternels en activité	Nombre de place d'accueil pour les assistants maternels en activité	Assistants maternels en activité	Nombre de place d'accueil pour les assistants maternels en activité	Assistants maternels en activité	Nombre de place d'accueil pour les assistants maternels en activité		
Arzano	6	23	7	26	7	26	5	19	4	16	-1	-3
Bannalec	30	110	28	106	27	102	27	103	24	90	-3	-13
Baye	10	36	12	42	8	27	9	34	10	35	1	1
Clohars-Carnoët	16	57	15	54	14	49	13	49	11	42	-2	-7
Guilligomarc'h	2	8	3	11	1	4	5	19	6	23	1	4
Le Trévoux	3	12	3	12	4	16	4	16	4	16	0	0
Locunolé	3	12	2	8	2	8	4	13	5	18	1	5
Mellac	21	72	22	77	20	72	16	57	15	53	-1	-4
Moëlan-sur-Mer	23	85	18	65	19	68	18	69	14	52	-4	-17
Querrien	4	16	3	12	6	22	9	34	10	37	1	3
Quimperlé	58	212	48	180	49	186	49	187	48	185	-1	-2
Rédéné	14	53	15	55	14	53	15	57	14	53	-1	-4
Riec-sur-Belon	12	45	13	50	13	50	14	56	15	59	1	3
Saint-Thurien	1	4	2	8	1	4	1	4	1	4	0	0
Scaër	11	43	12	47	13	50	18	69	13	50	-5	-19
Tréméven	12	46	11	41	14	50	13	49	14	53	1	4
Quimperlé Communauté	**226**	**834**	**214**	**794**	**212**	**787**	**220**	**835**	**208**	**786**	**-12**	**-49**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 10 : L'agrément des assistants maternels par commune en 2025

Commune	Nombre d'assistants maternels en activité	Nombre d'assistants maternels en activité et agréés pour l'accueil de 1 enfant en 2025	Nombre d'assistants maternels en activité et agréés pour l'accueil de 2 enfants en 2025	Nombre d'assistants maternels en activité et agréés pour l'accueil de 3 enfants en 2025	Nombre d'assistants maternels en activité et agréés pour l'accueil de 4 enfants en 2025
Arzano	4				4
Bannalec	24		1	4	19
Baye	10		1	3	6
Clohars-Carnoët	11			2	9
Guilligomarc'h	6			1	5
Le Trévoux	4				4
Locunolé	5			2	3
Mellac	15		1	5	9
Moëlan-sur-Mer	14		1	2	11
Querrien	10		1	1	8
Quimperlé	48		1	5	42
Rédéné	14			3	11
Riec-sur-Belon	15			1	14
Saint-Thurien	1				1
Scaër	13			2	11
Tréméven	14			3	11
Quimperlé Communauté	**208**	**0**	**6**	**34**	**168**

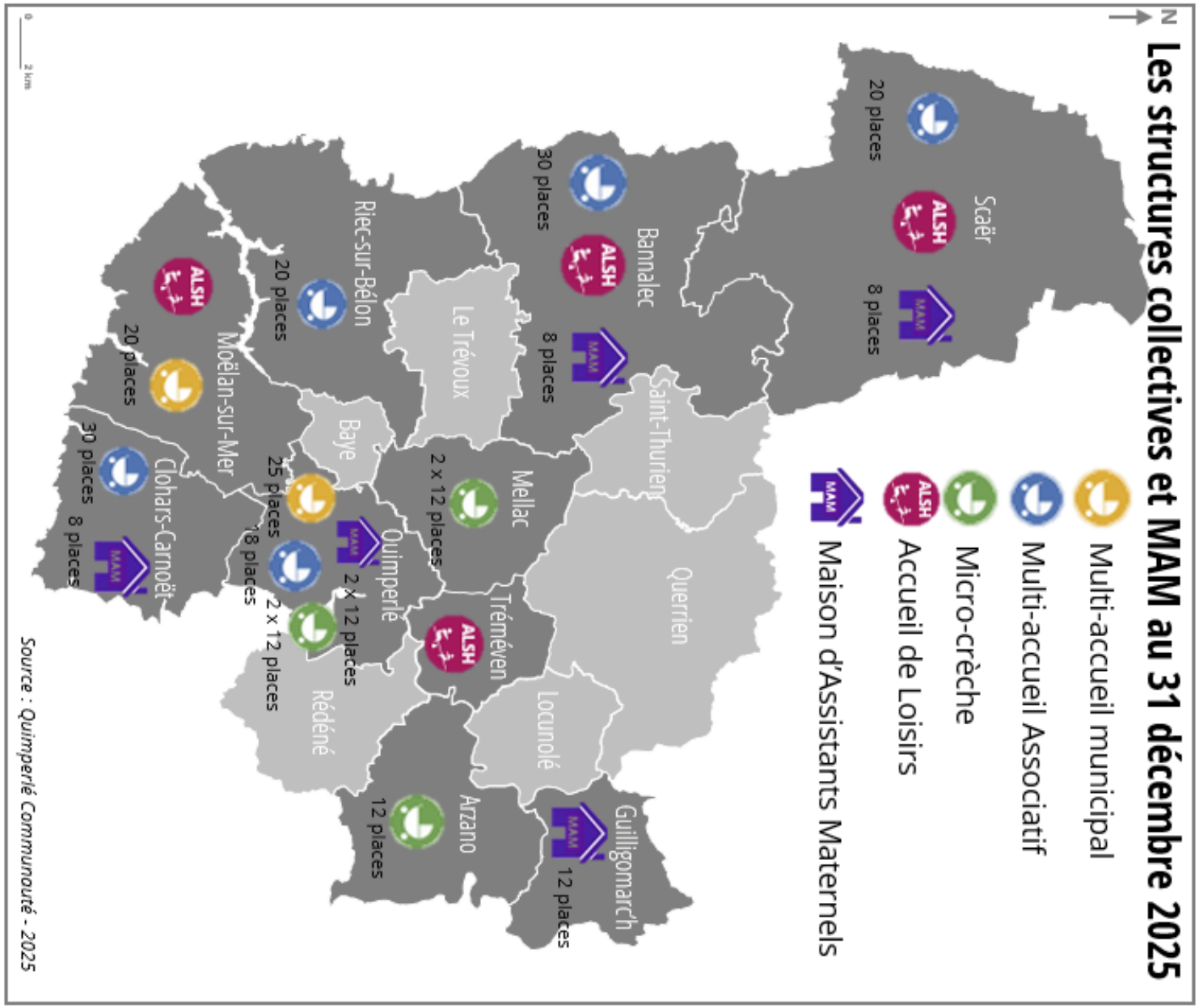
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 11 : Le nombre d'arrivées, d'arrêts définitifs et provisoires des assistants maternels par commune en 2025

Commune	Nombre d'assistants maternels nouvellement agréés sur la période	Nombre d'assistants maternels en arrêt provisoire au 31/12/2025	Nombre d'assistants maternels en arrêt définitif sur la période
Arzano		1	1
Bannalec	1	8	
Baye	2	3	1
Clohars-Carnoët	2	4	2
Guilligomarc'h	1		
Le Trévoux	1		
Locunolé	1		
Mellac	1	6	2
Moëlan-sur-Mer	1	6	1
Querrien			
Quimperlé	1	11	2
Rédéné		3	2
Riec-sur-Belon	1	4	
Saint-Thurien		1	
Scaër	1	2	5
Tréméven		1	2
Quimperlé Communauté	**13**	**50**	**18**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 12 : Cartes de l'offre d'accueil par commune au 31 décembre 2025



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Les assistants maternels et le nombre de places au 31 décembre 2025



Source : Quimperlé Communauté - 2025

Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance

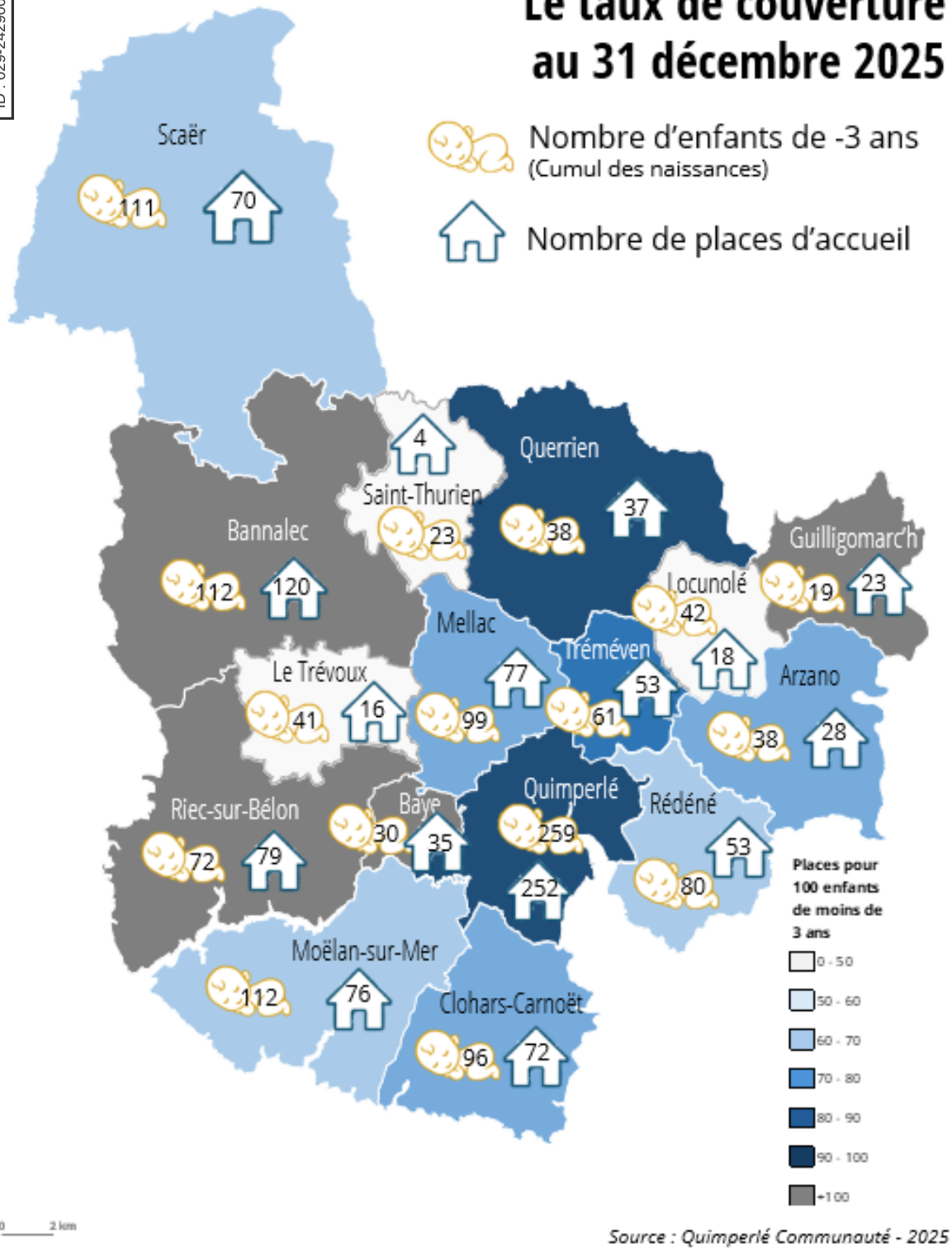
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Annexe 13 : Synthèse de l'offre d'accueil par commune au 31 décembre 2025

Commune	Assistants maternels en activité au 31/12/2025	Nombre de places d'accueil pour les assistants maternels en activité au 31/12/2025	Nombre de places d'accueil en structures collectives au 31/12/2025	Nombre de naissances en 2023	Nombre de naissances en 2024	Nombre de naissances en 2025	Total enfants - 3ans (cumul des naissances des 3 dernières années)	Taux de couverture
Arzano	4	16	12	11	16	11	38	0,74
Bannalec	24	90	30	38	41	33	112	1,07
Baye	10	35		16	8	6	30	1,17
Clohars-Carnoët	11	42	30	36	28	32	96	0,75
Guilligomarc'h	6	23		5	7	7	19	1,21
Le Trévoux	4	16		17	16	8	41	0,39
Locunolé	5	18		11	15	16	42	0,43
Mellac	15	53	24	29	37	33	99	0,78
Moëlan-sur-Mer	14	52	24	44	28	40	112	0,68
Querrien	10	37		17	12	9	38	0,97
Quimperlé	48	185	67	90	79	90	259	0,97
Rédéné	14	53		28	31	21	80	0,66
Riec-sur-Belon	15	59	20	16	23	33	72	1,10
Saint-Thurien	1	4		9	8	6	23	0,17
Scaër	13	50	20	45	26	40	111	0,63
Tréméven	14	53		23	16	22	61	0,87
Quimperlé Communauté	**208**	**786**	**227**	**435**	**391**	**407**	**1233**	**0,82**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_162-DE

Le taux de couverture au 31 décembre 2025



Source : Quimperlé Communauté - 2025

Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance